



Barreau de
Montréal

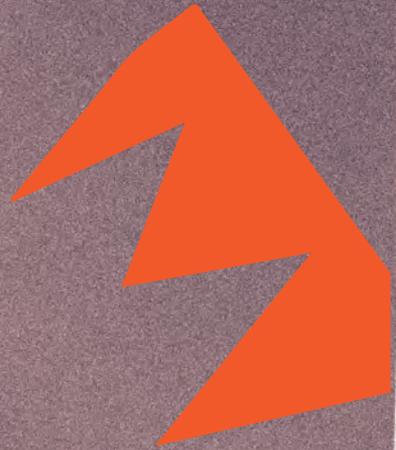
• Au service de la justice •
• Au service de la justice •



Rapport annuel
2024 – 2025

À propos du thème graphique

« Les oiseaux illustrent la possibilité d'aller toujours plus loin. Ils représentent également le travail d'équipe et collectif effectué au Barreau de Montréal. Le traitement en papier découpé humanise la pratique et fait référence à tous les avocats qui contribuent à faire valoir la justice et à la faire évoluer. »



Sommaire

4

Le Barreau

4	Mission, valeurs et vision
9	Implication
10	Rapport de la bâtonnière
13	Rapport de la directrice générale
17	Gouvernance
26	Permanence
28	Comités

52

La profession

52	Services
60	Activités

68

Le public

70	Services
75	Activités

82

Prix et distinctions

91

États financiers

Afin de faciliter la lecture du présent rapport, le masculin est employé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Mission, valeurs et vision

Fondé en 1849, le Barreau de Montréal est la plus grande section du Barreau du Québec, l'un des plus grands barreaux du monde et le deuxième barreau francophone en importance.



Mission

Veiller à la protection du public tout en soutenant les membres de la section dans l'exercice de la profession.

Vision

Être un leader incontournable pour protéger le public, promouvoir l'accès à la justice, outiller les avocats et avocates de Montréal et alimenter la réflexion de la société sur les divers enjeux juridiques.

Valeurs

Leadership

Le Barreau de Montréal exerce un leadership rassembleur au sein de la société et des milieux professionnels, sociocommunautaires et d'affaires.

Diversité

Le Barreau de Montréal tire sa force de la diversité de ses membres - tant personnelle que professionnelle - et en assure la promotion.

Excellence

Le Barreau de Montréal maintient des normes d'excellence dans toutes ses actions.



En chiffres...

Près de

25 comités

85 réunions

400 bénévoles

17 099 membres

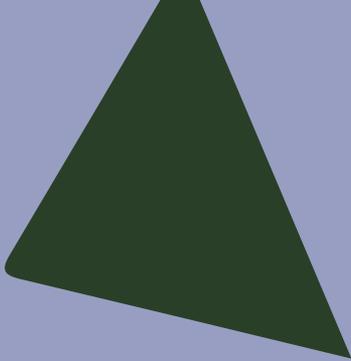
6 490 (37,95 %) admis depuis 2015

9 599 (56,14 %) avocates

7 498 (43,85 %) avocats

2 (0,01 %) personnes de sexe X

*Statistiques en date du 31 mars 2025



PALAIS DE JUSTICE

TRIBUNAUX

Implication

Soutien financier

Organismes ayant bénéficié d'un soutien financier du Barreau de Montréal au cours de l'exercice:

- Association des étudiant(e)s noir(e)s en droit du Canada
- Fondation du Barreau du Québec
- Fondation Claude Masse
- Justice Pro Bono

Jeune Barreau de Montréal

Le Barreau de Montréal a également offert une subvention de fonctionnement au Jeune Barreau de Montréal, une association dynamique qui dessert la relève du milieu juridique à Montréal. Il a aussi appuyé financièrement le service de préparation à une audition : il s'agit là d'une initiative conjointe mise en place avec brio par l'organisme.

Implication bénévole

Au cours du dernier exercice, le Barreau de Montréal s'est impliqué auprès de Moisson Montréal. En plus d'avoir lancé avant la période des Fêtes une collecte de denrées non périssables auprès de son réseau, des membres de l'équipe de la permanence ont également participé en décembre dernier à une journée complète de bénévolat dans l'entrepôt de l'organisme.

Cette initiative s'inscrit d'ailleurs dans la promotion de l'inclusion par le Barreau de Montréal, qui est sensible au fait que l'insécurité alimentaire peut non seulement avoir des conséquences importantes sur la santé physique des gens vulnérables, mais aussi sur leur santé mentale.

Rapport de la bâtonnière de Montréal



À mon entrée en fonction, en mai 2024, j'ai exprimé ma sincère gratitude pour la confiance qui m'a été accordée afin d'agir à titre de bâtonnière de Montréal. C'est un honneur, un grand.

Cette gratitude, elle m'habite toujours et elle est encore plus profonde au moment d'écrire ces lignes, alors que mon bâtonnat se conclut.

Au service de la justice

Au service de la justice, voilà le thème qui a guidé mes actions et celles du conseil d'administration au cours du dernier exercice. Un thème qui a également été porté avec conviction et dévouement par l'ensemble des membres de la permanence du Conseil du Barreau de Montréal, que je remercie sincèrement.

Ce thème fait honneur à tous les membres de la section de Montréal qui, quotidiennement, se démènent pour offrir aux Montréalais un système juridique accessible et de qualité, ce malgré les défis constants auxquels nous faisons face. Il se définit également, et surtout, par notre devoir à titre d'institution de placer les justiciables et les différents intervenants du système au cœur de nos actions et de nos opérations.

En ce sens, je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli. Alors qu'une foule d'initiatives et de projets ont été poursuivis, et même lancés, je me permets de m'attarder brièvement sur certains d'entre eux, qui illustrent particulièrement bien l'esprit de cette année remplie de moments forts et porteurs.

Une année riche en histoire

L'exercice 2024-2025 a d'abord été marqué par les festivités entourant le 175^e anniversaire de notre Barreau. À cet égard, plusieurs activités visant à célébrer ce moment historique ont été organisées.

Le Barreau de Montréal a pris naissance dans un contexte de revendications et de besoins d'émancipation de la société montréalaise et son évolution s'est faite au diapason de la réalité de la métropole. En 2024-2025, notre profession reflète son époque : elle est certes francophone et anglophone, mais aussi multiethnique et diversifiée. Il y a là une richesse et une représentativité essentielles pour la confiance du public envers notre profession, notre système et notre institution. La place que nous occupons au sein de la société civile dépend d'abord et avant tout de notre engagement envers notre communauté. L'histoire du Barreau de Montréal – de sa naissance à aujourd'hui – le montre bien. J'ai d'ailleurs eu la chance de souligner les efforts et le travail de notre section à travers les époques sur une foule de tribunes, tant à l'échelle locale qu'internationale.

Une autre institution a célébré un anniversaire important, celui de ses 150 ans : il s'agit de la Cour suprême du Canada. Pour l'occasion, j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec le juge en chef du Canada, le très honorable Richard Wagner, C.P., ainsi que les honorables Suzanne Côté et Nicholas Kasirer dans le cadre d'un Grand entretien.

Le Grand entretien est un événement désormais bien ancré dans les traditions du Barreau de Montréal. Cette édition a certes permis d'aborder ce grand anniversaire, mais il a aussi été l'occasion de se pencher sur les défis auxquels doit faire face le plus important tribunal du pays. Les invités ont également fait part de leurs réflexions sur le système de justice du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Tenus dans un contexte où la règle du droit est fragilisée à l'échelle mondiale, ces échanges se sont avérés éclairants et particulièrement pertinents.

Une année aux côtés des justiciables

En plongeant dans ce bâtonnat, il était clair que nous devons poursuivre notre engagement à l'égard des Montréalais. Nous avons ainsi mis de l'avant des initiatives concrètes pour la protection du public, favorisant notamment une sensibilisation accrue à des enjeux affectant les justiciables, un meilleur accès à la justice et une meilleure compréhension de celle-ci. Je pense notamment au lancement de la deuxième et dernière phase de notre campagne de sensibilisation à la pratique illégale en matière d'immigration, dont la première phase avait été lancée en février 2024.

En effet, en décembre dernier, des capsules vidéo mettant en lumière les témoignages poignants de victimes de faux avocats ainsi que des intervenants et des avocats en droit de l'immigration ont été déployées sur l'ensemble de nos plateformes numériques, en plus d'être partagées à des organismes et des intervenants de première ligne œuvrant auprès des communautés issues de l'immigration. Il s'agit d'un réel fléau, auquel le Barreau de Montréal continuera de s'attaquer au cours des prochaines années.

Face à la forte augmentation de l'autoprésentation, notre équipe a joint ses forces à celles du Jeune Barreau de Montréal et du Centre de justice de proximité du Grand Montréal afin de créer le JuriPôle, un nouveau point de service situé au 2^e étage du Palais de justice de Montréal, où les personnes non représentées devant les tribunaux peuvent obtenir un accompagnement ponctuel et gratuit. Il s'agit d'une initiative dont nous sommes particulièrement fiers puisqu'elle favorise grandement un meilleur accès à la justice tout en contribuant à renforcer la confiance du public envers notre système juridique.

Finalement, je ne peux passer sous silence la tenue de la première édition des Rendez-vous VISEZ DROIT, une activité phare de la section. Celle-ci a connu un vif succès : dix conférences, tant en virtuel qu'en présentiel, ont été organisées et la journée portes ouvertes au Palais de justice de Montréal et à la Cour d'appel du Québec a accueilli près de 2500 visiteurs.

Ces actions témoignent de notre volonté de demeurer une institution au service de la justice et, plus précisément, au service des justiciables.

Une année de reconnaissance

Pendant mon bâtonnat, j'ai eu le privilège de remettre des prix à trois avocats, qui sont tous autant de piliers du système judiciaire de Montréal : à M^e Louis Bouthillier, j'ai remis la Médaille du Barreau de Montréal; à M^e Patrice Guay, le Prix Pierre-Fournier; et le Prix d'excellence de la bâtonnière a été remis à M^e Charles Benmouyal.

Si ces trois juristes d'exception méritent tous les honneurs qui leur sont rendus, nous désirions également reconnaître le travail des employés non-avocats qui œuvrent au sein des tribunaux sur l'île de Montréal. Sans leur apport essentiel, le système ne pourrait fonctionner adéquatement. Ils jouent un rôle crucial – souvent en coulisses – dans l'administration de la justice et pour l'accès à celle-ci.

C'est pourquoi nous avons créé un tout nouveau prix pour souligner ce travail exceptionnel : le Prix de reconnaissance. La toute première lauréate de ce prix est Madame Cécile Prévost, une femme d'exception qui œuvre au sein du ministère de la Justice depuis plus de 45 ans. Il a d'ailleurs été résolu de renommer le prix en son honneur. Deux autres candidatures se sont également fortement démarquées, soient celles de Mesdames Rachel Bilodeau et Lyne Stromei, qui ont chacune reçu une mention d'honneur.

La cérémonie de remise de prix fut des plus inspirantes et particulièrement chargée en émotions. Quel honneur ce fut d'avoir pu remettre en main propre une telle reconnaissance à ces femmes exceptionnelles!

Une année à tisser des liens

Tisser des liens avec nos homologues est un volet important de notre mission. Ces échanges permettent de faire rayonner notre expertise, mais aussi de nourrir nos réflexions en nous inspirant des pratiques stimulantes et efficaces de nos pairs d'ici et d'ailleurs.

Au cours de la dernière année, j'ai eu la chance de m'entretenir avec des collègues des barreaux de Paris, de Bruxelles, de Chicago et de New York, pour n'en nommer que quelques-uns. Parmi les enjeux abordés, notons l'in-

telligence artificielle, la santé mentale dans la profession et la pratique illégale de la profession.

Nous avons aussi été invités à présenter nos actions de lutte contre la pratique illégale du droit à l'occasion de la 36^e session du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine des Nations Unies à New York, et avons eu le plaisir d'accueillir des délégations de Kinshasa et de Béjaïa à nos bureaux à Montréal.

Ces rencontres contribuent à enrichir notre pratique et à faire progresser la justice. J'en ai d'ailleurs été témoin lors de mon passage à Paris. Au moment de ma visite, un article a été publié dans le journal *Le Monde* pour appeler le droit français à s'inspirer de notre Code criminel et de notre façon de faire en matière de lutte aux crimes de violences sexuelles. L'article était co-écrit par un magistrat français et une procureure œuvrant ici, à Montréal, au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Notre système de justice n'est peut-être pas parfait, mais il a du bon, beaucoup de bon.

Ces liens sont précieux. Étant l'un des plus importants barreaux francophones au monde, il nous est important de continuer à cultiver ces relations, pour notre bien collectif.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier tous les membres de la permanence du Barreau de Montréal pour leur dévouement et leur soutien. Nous avons une équipe dynamique et engagée et ce fut un honneur de pouvoir travailler avec eux cette année.

Un merci tout particulier à M^e Tamara Davis, notre directrice générale, et à M^e Valérie Assouline, ma première conseillère, qui ont toutes deux été mes piliers au long de cette année chargée. Leur engagement et leur expertise ont été essentiels à la réussite de nos initiatives.

Je tiens également à remercier chaleureusement tous les membres du Conseil, les bénévoles et les partenaires. En vous impliquant au Barreau de Montréal, vous aidez à protéger le public, mais vous contribuez également à l'essor de la profession et au développement de la société montréalaise et québécoise : une société libre, démocratique, juste et basée sur la règle de droit.

À mes collègues du DPCP de Montréal, merci de votre soutien et de votre patience.

Finalement, à Martin, Constance et Laurent, merci du fond du cœur pour votre soutien indéfectible.

Sincèrement,



Caroline Larouche

Bâtonnière de Montréal



Rapport de la directrice générale

La dernière année se définit certainement par la concrétisation de nombreuses transformations au Barreau de Montréal et par la récolte du fruit de ces changements. Depuis trois ans, le Conseil et la permanence travaillent sans relâche à moderniser notre section et à recentrer la mission sur la protection du public. Notre objectif premier : répondre davantage aux besoins des justiciables et des membres tout en nous démarquant comme une organisation phare de l'écosystème juridique montréalais et comme un employeur de choix. Avec le recul, il est maintenant possible de constater toutes les belles réalisations de notre organisation, dont une grande partie est détaillée dans le bilan de la planification stratégique 2022-2025, qui se trouve un peu plus loin dans ce rapport annuel.

Une amélioration soutenue de nos pratiques en gouvernance

Dans le cadre de notre engagement envers une gouvernance rigoureuse et transparente, nous avons franchi une étape importante cette année en mettant en place un nouveau formulaire d'évaluation du Conseil ainsi qu'un outil d'autoévaluation des administrateurs. Ces mécanismes structurés permettent notamment de porter un regard lucide sur les pratiques du Conseil, de mieux cerner les forces en présence, d'identifier les pistes d'amélioration et de favoriser une culture de responsabilisation individuelle et collective. Ils sont également des leviers essentiels pour faire émerger des pratiques plus cohérentes, inclusives et stratégiques, au service de notre mission et conformes aux meilleures pratiques en gouvernance des ordres professionnels.

Dans un souci de saine gestion, le Barreau de Montréal a également adopté cette année sa toute première politique sur le fonctionnement des comités. Cette initiative représente un jalon important dans la structuration des travaux et la valorisation de l'engagement des membres. En établissant un cadre clair pour la

composition, le mandat, le rôle et le fonctionnement des comités, cette politique permet non seulement d'assurer une meilleure cohérence dans les pratiques, mais aussi de renforcer l'efficacité des instances qui soutiennent la mission du Barreau.

Finalement, le dernier exercice a aussi marqué l'entrée en vigueur du mandat de deux ans pour tous les administrateurs du Conseil, à l'exception du bâtonnier et du premier conseiller. Appliquée pour la première fois lors des élections 2025, cette nouvelle durée de mandat permettra d'assurer une meilleure continuité dans les travaux du Conseil, de renforcer l'expertise des membres au fil du temps et d'assurer une stabilité dans la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Une culture organisationnelle en évolution, où les initiatives reposent sur la force du collectif

Il ne faut jamais sous-estimer qu'en unissant nos forces, nous allons toujours plus loin. Cette année, c'est ce que nous avons fait pour venir en aide à plus de Montréalais et accompagner davantage nos membres dans la profession.

En septembre dernier, nous avons lancé la nouvelle mouture du Salon VISEZ DROIT : les *Rendez-vous VISEZ DROIT*. Un calendrier avec une variété d'activités destinées au public a été annoncé, la plupart organisées en collaboration avec des partenaires du réseau juridique. Sans leur contribution, le succès de celles-ci n'aurait pas été aussi important. Vous lirez plus loin dans le rapport les statistiques de cette initiative phare, qui a connu un vif succès.

Le lancement de la deuxième phase de notre campagne de sensibilisation à la pratique illégale du droit en matière d'immigration, lancée en décembre 2024, a été

un autre pas important dans notre engagement envers la protection du public. La réponse des intervenants, en particulier les organismes communautaires de Montréal, qui se sont appropriés les contenus pour les diffuser largement à leurs clientèles, a été fort positive. La campagne a également suscité un fort intérêt de la part des justiciables alors qu'elle a contribué à faire connaître les recours disponibles et le rôle des professionnels du droit autorisés. Cette initiative illustre l'impact concret qu'une action ciblée, inclusive et bien diffusée peut avoir en matière de sensibilisation et de prévention.

Je ne peux également passer sous silence le déménagement du Service d'avocats de garde (SAGE) dans un plus grand local du Palais de justice de Montréal, unissant du même coup nos forces et nos services à ceux du Centre de Justice de proximité du Grand Montréal et du Jeune Barreau de Montréal. Ce nouvel espace, intitulé JuriPôle, représente une belle avancée pour une justice plus accessible pour les Montréalais.

Un autre déménagement qui a été annoncé au cours de l'exercice, plus précisément au printemps 2025, est celui du Salon des avocats à la bibliothèque du CAIJ, située au 17^e étage du Palais de justice de Montréal. Cette relocalisation stratégique a comme unique but de mieux soutenir nos membres. La collaboration avec le CAIJ vise à regrouper les ressources dans un espace moderne et adapté afin de favoriser l'accès à l'information, aux outils de recherche et à l'accompagnement juridique. Elle permettra aussi une expérience plus fluide pour les membres. En centralisant les services des deux organisations dans un environnement pensé pour le travail juridique, il sera également plus facile de garantir la confidentialité des échanges et le traitement de dossiers sensibles. Ce nouvel aménagement contribuera ainsi à moderniser notre offre auprès de nos membres.

L'arrivée de nouveaux talents et une stabilité accrue, garantes d'un développement pérenne

Depuis que je suis directrice générale, je le dis et le redis, l'une des plus belles richesses du Barreau de Montréal est son équipe composée d'une vingtaine d'employés qui travaillent quotidiennement avec conviction pour rendre les meilleurs services possibles à la population et aux membres.

Après plusieurs années marquées par des changements organisationnels, l'année 2024-2025 a connu une meilleure stabilité au niveau des ressources humaines. Elle a permis aux employés de mieux s'ancrer dans leurs fonctions, de prendre pleinement part aux projets structurants et de faire évoluer leur rôle au sein de l'organisation. De nouveaux talents sont également venus enrichir l'équipe, apportant un regard neuf, des compétences complémentaires et une belle énergie.

Nous avons accueilli une nouvelle directrice des affaires juridiques, M^e Pinou Thong. Elle nous a rejoints avec une vaste expérience dans le secteur public et elle a repris avec brio l'ensemble des dossiers de la direction, notamment ceux touchant la pratique illégale du droit. Sa vision pour sa direction et son équipe est énergisante et inspirante, et je n'ai aucun doute qu'elle sera une excellente gardienne de notre mission. Elle pourra aussi compter sur l'appui d'une nouvelle adjointe juridique, M^{me} Ruzkana Rezaul, et d'une avocate enquêtrice supplémentaire afin de mieux répondre à la croissance des signalements en pratique illégale. Ce nouveau poste a d'ailleurs été pourvu par M^e Marie-Anne Filiatrault.

L'arrivée de M. Guillaume Bottemine au poste clé de chef de l'administration et des opérations a marqué un tournant important pour l'organisation. En plus de rationaliser nos processus, de recentrer certaines fonctions essentielles et de réduire la charge administrative dispersée au sein de l'équipe, la création de ce poste a renforcé notre efficacité opérationnelle et optimisé notre capacité à atteindre certains objectifs, dont notre transformation numérique. Il sera accompagné par Mme Jeanne Dosu, notre nouvelle coordonnatrice aux ressources humaines et aux opérations.

Conclusion

Avec la conclusion de la planification stratégique 2022-2025, nous avons développé de nouveaux objectifs stratégiques définis à la suite d'un processus de consultation rigoureux effectué auprès de nombreux intervenants dont les membres, les partenaires, les organismes œuvrant au sein de notre écosystème, les employés et les administrateurs. Celles-ci nous ont permis d'entendre les préoccupations et la vision qui animent notre communauté juridique et, ultimement, de poursuivre notre évolution en nous basant sur de nouvelles assises reflétant les besoins réels de nos membres et, surtout,

des justiciables montréalais. Ces objectifs sont consignés dans un nouveau plan stratégique qui sera dévoilé prochainement et qui guidera les actions de l'organisation pour les quatre prochaines années.

Une chose est certaine : nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires, nos membres et la population. C'est ensemble que nous pourrions atteindre nos objectifs communs, car c'est par la force du collectif que naissent les solutions durables. Dans cette même volonté d'aligner nos actions avec les réalités du Barreau de Montréal, notre vision et nos valeurs ont été revisitées. Elles seront ancrées dans notre travail et les liens que nous tissons chaque jour avec la communauté. J'ai déjà hâte de vous en dire plus dans mon prochain rapport.

En terminant, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toute l'équipe de la permanence dont le dévouement, la rigueur et l'engagement sont au cœur de nos réalisations. Merci, merci, merci!

Je remercie également chaleureusement les membres du Conseil, des personnes engagées, inspirantes, et animées par un réel désir de faire avancer notre organisation dans l'intérêt du public.

Enfin, un mot tout particulier pour notre bâtonnière, M^e Caroline Larouche, dont la ténacité, la rigueur, le professionnalisme et la volonté constante d'améliorer l'accès à la justice pour tous m'ont profondément inspirée. Ce fut un privilège de cheminer aux côtés d'une femme aussi déterminée et humaine.

À l'année prochaine.



Tamara Davis

Directrice générale



La planification stratégique 2022-2025

La planification stratégique 2022-2025 s'est conclue au cours du présent exercice financier.

Dans le cadre de celle-ci, de nombreuses actions ont été déployées afin de répondre aux objectifs stratégiques établis.

Parmi celles-ci, notons les actions décrites aux pages suivantes.

Objectif 1

Replacer la mission de protection du public au centre de toutes les activités et mieux la communiquer

Sous-objectif 1

Voir à ce que la protection du public motive, de manière continue, toutes les décisions du Conseil et de l'équipe de direction

- Révision de l'ensemble des programmes et des services du Barreau de Montréal pour les recentrer sur sa mission;
- Ajout de ressources humaines pour pallier les demandes croissantes des justiciables, notamment en matière de pratique illégale du droit.

Sous-objectif 2

Créer et mettre en œuvre un plan d'intervention multifacette visant à améliorer l'accès à la justice en prenant soin de s'arrimer et de contribuer aux efforts déjà investis par d'autres intervenants de la société

- Déploiement d'une campagne de sensibilisation sur la pratique illégale du droit en immigration;
- Refonte du Salon VISEZ DROIT, devenu les Rendez-vous VISEZ DROIT;
- Optimisation des processus du service de référence et du traitement des dossiers d'infraction afin de faciliter la dénonciation.

Sous-objectif 3

Faire rayonner les efforts actuels et à venir en matière de protection du public afin de sensibiliser les membres, les parties prenantes et le grand public à la mission et aux réalisations du Barreau de Montréal

- Développement de nouveaux outils de communication (capsules vidéo, nouveau site Web et infolettre, présence accrue sur les réseaux sociaux, etc.);
- Augmentation de la participation du Barreau de Montréal dans des événements destinés aux clientèles en situation de vulnérabilité (Salon de l'immigration, etc.);
- Présence accrue dans différents quartiers et écoles de Montréal (conférences, ateliers, etc.)

Sous-objectif 4

Accroître le standing et l'influence du Barreau de Montréal par des relations étroites et soutenues avec le milieu communautaire et les leaders des secteurs économique, politique et social de Montréal

- Création d'une table ronde portant sur la pratique illégale en immigration rassemblant des organismes communautaires et judiciaires;
- Collaboration renforcée avec les organismes communautaires et différents intervenants montréalais.

Objectif 2

Développer et adopter des positions publiques dans un esprit de protection du public

Sous-objectif 1

Créer une politique du Conseil visant à établir (a) des critères pour aider le Conseil à choisir les sujets sur lesquels des positions publiques sont élaborées et (b) un processus rigoureux permettant de produire des positions publiques de qualité

- Création d'une politique de positionnement et d'une matrice de portes-paroles;
- Création de modèles de fiches de dossiers majeurs.

Sous-objectif 2

Allouer les ressources humaines nécessaires au processus d'élaboration des positions publiques afin qu'elles soient pertinentes et solidement documentées

- Création d'un comité de positionnement;
- Ajout de ressources humaines à l'équipe des communications marketing;
- Collaboration avec des experts externes afin de bonifier les actions de communication.

Objectif 3

Investir dans les ressources humaines salariées afin de demeurer un employeur attractif

Sous-objectif 1

S'assurer que les conditions de travail des employés sont compétitives avec le marché du travail pour des postes comparables

- Création d'une structure salariale pour les employés du Barreau de Montréal;
- Déploiement d'un sondage de satisfaction auprès des employés du Barreau de Montréal.

Sous-objectif 2

Prioriser le capital humain, notamment par la formation continue et des mesures visant à favoriser l'équilibre entre le travail et la vie personnelle, afin de maintenir une qualité de vie au travail exemplaire

- Mise en place du manuel des employés;
- Création d'une politique de télétravail;
- Création des objectifs annuels de formation par employés afin de leur permettre de développer leurs compétences.

Objectif 4

Améliorer la gouvernance

Sous-objectif 1

Créer et maintenir un éventail de politiques du Conseil portant sur des dimensions névralgiques de la gouvernance, en tenant compte des observations et recommandations de l'audit de gouvernance réalisé à l'été 2021

- Mise en place d'une politique de gouvernance du Conseil et de régie interne et la refonte de son règlement général;
- Création d'une matrice de compétence pour les administrateurs du Conseil et un profil de compétence pour le bâtonnier;
- Création d'outils d'évaluation du Conseil.

Sous-objectif 2

Créer des comités statutaires du Conseil, notamment un comité des ressources humaines, un comité de gouvernance et un comité des finances et de l'audit

- Création des comités du conseil (ressources humaines, gouvernance, audit et finances et positionnement) en définissant le mandat de chacun et le profil des membres recherchés;
- Ajout de membres externes experts sur les comités du Conseil.

Sous-objectif 3

Examiner le mandat, les objectifs et les livrables de chacun des comités du Barreau de Montréal et en réduire le nombre, au besoin, par élimination ou par jumelage

- Réduction du nombre de comités de 40 à 25, par le biais de suppression ou de jumelage;
- Création d'une politique de fonctionnement des comités.

Sous-objectif 4

Instaurer des mesures pour favoriser le fonctionnement optimal des comités du Barreau de Montréal en veillant à assurer une reddition de comptes adéquate au Conseil sans pour autant surtaxer l'équipe des employés

- Organisation d'une rencontre annuelle avec les présidents des comités;
- Révision des modèles de compte rendu et du tableau de suivi des actions des comités.

La liste précédente n'est pas exhaustive.

Elle présente certaines des principales actions menées, tandis que l'ensemble des réalisations du Barreau de Montréal est détaillé dans le présent rapport annuel et ceux des années précédentes.

Conseil d'administration

De gauche à droite, première rangée :

M^e Tamara Davis, directrice générale, M^e Alice Popovici, trésorière, M^{me} la bâtonnière Caroline Larouche, M^e Valérie Assouline, première conseillère, M^e Joey Suri, secrétaire

De gauche à droite, deuxième et troisième rangées :

M^e Véronique Collard, conseillère, M^e Gabrielle O'Reilly Patry, représentante du Jeune Barreau de Montréal, M^e Peter Moraitis, conseiller, M^e Harry Dikranian, conseiller, M^e Vanessa O'Connell Chrétien, conseillère (jusqu'au 29 mai 2024), M^e Pascale Vigneau, conseillère, M^e Mathieu Jacques, conseiller, et M^e Marie-France Le Bel, conseillère

Absents de la photo :

M^e Patrycja Nowakowska, conseillère, et M^e Félix Rhéaume, conseiller



Gouvernance

Le comité de gouvernance veille à accompagner et à conseiller le Conseil d'administration. Pour ce faire, il propose des recommandations en vue de l'adoption, de la mise à jour et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent ses obligations légales et reflètent les meilleures pratiques et tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, ce dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Dans cette optique, le comité a travaillé cette année à :

- Développer et utiliser pour la première fois un formulaire d'évaluation du Conseil et d'auto-évaluation des membres du Conseil;
- Développer une politique en lien avec les comités du Barreau;
- Accompagner la permanence et le Conseil d'administration dans un nouvel exercice de Planification stratégique;
- Collaborer à la réalisation du sondage destiné aux membres;
- Proposer certaines formations aux membres du Conseil, plus particulièrement à ceux qui en sont à leur premier mandat;
- Recommander les mandats du comité pour la prochaine année afin d'atteindre certains objectifs stratégiques de l'organisation.

Membres :

M^e **Valérie Assouline**, *présidente*, M^{es} Christiane Brizard (membre experte externe), Harry Dikranian, Mathieu Jacques, Caroline Larouche et Peter Moraitis

Coordination : M^e Tamara Davis, directrice générale

Finances et audit

Le comité des finances et d'audit veille à la surveillance et à la gestion des finances, au contrôle et à la gestion des risques, à la transformation numérique et aux activités d'audit externe.

Dans cette optique, il a travaillé à :

- Examiner les états financiers mensuels et trimestriels du Barreau de Montréal, en discuter au besoin avec la direction et le comptable et formuler les recommandations appropriées au Conseil;
- Évaluer l'opportunité de déménager certains services au sein du Palais de justice, dont le Salon des avocats;
- Proposer de nouvelles tarifications pour certains services aux membres;
- Évaluer les besoins informatiques de l'organisation et proposer des fournisseurs pouvant aider à mieux définir ses priorités et ses options de logiciel sur le marché;
- Déterminer la cotisation des membres pour 2026-2027 et évaluer les différents revenus du Barreau;
- Créer un projet pilote pour la révision du processus et l'octroi des partenariats du Barreau.

Membres:

M^e **Alice Popovici**, *présidente*, M^{es} Véronique Collard, Tamara Davis, Antoine Lamarre, Caroline Larouche, Joey Suri et Pascale Vigneau

Coordination : M. Guillaume Bottemine

Ressources humaines

Le comité des ressources humaines collabore avec le Conseil en le guidant quant à la mise en place et l'application par la direction générale de certaines politiques en ressources humaines, applicables à l'ensemble des employés. Il accompagne également le Conseil en lien avec l'évaluation, la rémunération et la planification de la relève de la direction générale et des postes de direction.

Dans cette optique, il a travaillé à :

- Création et au déploiement du premier sondage de satisfaction auprès employés ;
- Mise à jour de la procédure d'évaluation de la directrice générale ;
- Déterminer le pourcentage minimum et maximum pouvant être octroyé aux employés comme augmentation de salaire pour 2025-2026 ;
- Être consulté sur le nouveau processus d'évaluation de la performance annuelle des employés ;
- Recommander les mandats stratégiques pour la prochaine année afin de réaliser certains objectifs stratégiques.

Membres :

M^e **Gabrielle O'Reilly-Patry**, présidente, M^{es} Tamara Davis, Mathieu Jacques, Caroline Jodoin (membre experte externe), Marie-France Le Bel, Patrycja Nowakowska, et Caroline Larouche (ex officio)

Coordination : M^{me} Virginie Doumeng (jusqu'au 31 décembre 2024) et M. Guillaume Bottemine

Positionnement

Le comité de positionnement se réunit au besoin et propose des recommandations en vue de l'adoption de positions publiques sur des dossiers affectant la protection du public, les membres, l'administration et l'accès à la justice de la section.

Dans cette optique, il a travaillé cette année à :

- Développer des fiches d'information portant sur des dossiers propres aux réalités montréalaises;
- Analyser les impacts des différents projets de loi.

Membres :

M^e **Caroline Larouche**, *présidente*, M^{es} Valérie Assouline, Tamara Davis, Marie-Ève Lachapelle, Félix Rhéaume et Joey Suri

Coordination : M^{me} Alexandra Thompson

Permanence



La direction

M^e **Tamara Davis** ¹
Directrice générale

M. **Guillaume Bottemine** ²
Chef opérations et administration

M^e **Edwige Ella Lokrou** ³
Directrice des programmes et relations avec les clientèles

M^{me} **Alexandra Thompson** ⁴
Cheffe, communications marketing

M^e **Pinou Thong** ⁵
Directrice des affaires juridiques

Les employés

M^e **Carmine Belfort** ⁶
Responsable du Service de référence

M^{me} **Jeanne Dosu**
Coordonnatrice RH et opérations

M^{me} **Léa Cohen Tanugi** ⁷
Coordonnatrice – Prestations de serment et salon des avocats

M^{me} **Kelly Corbeil-Bédard** ⁸
Technicienne juridique

M^e **Élaine Doyon**, avocate à la retraite
Préposée au Service de référence

M^{me} **Valériane B. Dumont** ⁹
Chargée de projets senior, communication et projets spéciaux

M^{me} **Linda Marcotte** ¹⁰
Adjointe-réceptionniste

M^e **Marie-Anne Filiatrault**
Avocate enquêteuse

M^e **Isabelle Haché** ¹¹
Avocate enquêteuse

M^e **Noémie Merrette** ¹²
Avocate-coordonnatrice, SAGE et conciliation

M^{me} **Cecilia Ortiz-Belloso** ¹³
Adjointe à la direction générale

M^{me} **Christine Plourde**
Chargée de projets, communication et événements

M^{me} **Lucy Pyrrha**
Coordonnatrice-programmes, formations et comités

M^{me} **Ruksana Rezaul**
Adjointe juridique

M^{me} **Katherine Taron** ¹⁴
Conseillère en communication et marketing



M^e David Etedgui, président
 M^e Julie Mousseau
 M^e Extra Jr Laguerre
 M^e Robin Schiller
 M^e Alexandre Forest
 M^e Michel P. Synnott
 M^e Brian R. Mitchell
 M^e Simon Tremblay
 M^e Magali Fournier, Ad. E.
 L'honorable Greg Moore
 M^e Luc Deshaies, Ad. E.
 L'honorable Catherine Pilon
 M^e Elizabeth Greene
 M^e Marc Charbonneau
 M. le bâtonnier Nicolas Plourde, Ad. E.
 M^e Stephen G. Schenke
 M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
 M^e Julie Latour

L'honorable David R. Collier
 L'honorable Bernard Synnott, Ad. E.
 M. Stéphane Rivard
 M^e Alan M. Stein
 Le très honorable Richard Wagner
 L'honorable Michel A. Pinsonnault
 M^e Lynne Kassie, Ad. E.
 L'honorable Robert Mongeon
 M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E.*
 M. Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E.*
 L'honorable Pierrette Rayle*
 M. Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
 M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.*
 M. André Quesnel
 * à la retraite



Conférence des anciens bâtonniers

C'est en 1981 que M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E., et alors bâtonnier de Montréal, indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, afin qu'ils ne se sentent pas écartés des activités du Conseil et pour permettre à ce dernier de profiter de leur précieuse expérience. La Conférence est présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.

Lors de sa rencontre annuelle, la Conférence s'est penchée sur les sujets suivants :

- La nomination des quatre membres de la Conférence des anciens bâtonniers qui siègeraient sur les comités du Prix Pierre-Fournier et de la Médaille du Barreau de Montréal;
- L'annonce des candidats connus pour les postes de bâtonnier et de premier conseiller.

La bâtonnière, M^e Caroline Larouche, a profité d'une rencontre avec la Conférence pour informer ses prédécesseurs du travail amorcé pendant son bâtonnat, des mandats spécifiques confiés aux membres de son Conseil et de ses projets. Elle a informé les anciens bâtonniers des discussions en cours en lien avec les nouvelles attentes pour les sections du Barreau. Elle a fait état des actions sur le point d'être annoncées, dont la création du Prix Cécile Prévost et la journée porte ouverte au Palais de justice de Montréal.

Accès à la justice en langue anglaise

Le comité veille à assurer l'accès à la justice en langue anglaise aux justiciables du district judiciaire de Montréal. Pour ce faire, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès. Dans cette optique, ils ont continué de suivre la pénurie de sténographes bilingues et d'aborder des solutions innovantes à ce problème.

Les membres du comité ont poursuivi leur examen de l'impact des amendements apportés à la Charte de la langue française, notamment sur la procédure des tribunaux et les délais. Le comité étudie l'état de la situation en lien avec la traduction des jugements et la façon dont les différentes instances juridiques procèdent à cet égard, ainsi que les impacts potentiels sur les justiciables lorsque le jugement est rendu en français ou en anglais. Le comité aborde également l'impact de ces amendements sur le service à la clientèle.

Les membres du comité ont également poursuivi leur projet de collaboration avec Éducaloi. Ce projet porte sur la révision des outils de vulgarisation liés aux enjeux que le comité juge importants pour l'accès à la justice en langue anglaise.

Membres :

L'honorable **Robert Mongeon** et M^e **Sarah D. Pinsonnault**, *co-présidents*, M^{es} Anne-Marie Dodds, David Etedgui, Daria Kapnik (jusqu'en novembre 2024), Caroline Keryakas, Perri Ravon, Evangellia Tsotsis et Allison Turner, ainsi que les représentants de la Cour d'appel du Québec, de la Cour supérieure, de la Cour municipale, des services judiciaires, d'Éducaloi, de l'Aide Juridique, du Ministère de la Justice du Canada, du Tribunal administratif du Québec, du Tribunal administratif du travail et du Barreau du Québec

Coordination : M^{es} Marie-Anne Filiatrault (depuis septembre 2024) et Isabelle Haché (jusqu'en septembre 2024)

Administration de la justice en matière criminelle

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Les discussions du comité ont principalement porté sur la gestion administrative des tribunaux et des services judiciaires dans l'optique de l'amélioration de l'accès à la justice, notamment :

Les dossiers de la Cour supérieure :

- Les délais judiciaires et le règlement des dossiers avant procès;
- L'impact des récentes décisions en matière criminelle sur le traitement des dossiers par la Cour;
- Les enjeux liés aux expertises.

Les dossiers de la Cour du Québec :

- Les délais judiciaires et le règlement des dossiers avant procès;
- La gestion des dossiers et la présentation des requêtes;
- Les autorisations judiciaires en matière pénale.

Les dossiers de la Cour municipale de Montréal :

- Les délais judiciaires et le règlement des dossiers avant procès;
- Les rendez-vous de garde.

Ont également été abordés par le comité :

- Le manque de personnel touchant tous les niveaux du système de justice;
- La formation de nouveaux greffiers par les services judiciaires;
- L'accès aux détenus en présentiel et en virtuel, les impacts sur la gestion des salles de cour;
- Les enjeux liés à la langue, la traduction et la transcription des dossiers;
- La modernisation des équipements au Palais de justice de Montréal, qui se poursuit.

Membres :

M^e **Denis Gallant, Ad. E.** (jusqu'à sa nomination à magistrature), *président*, M^e **Isabeau Morrissette** (depuis septembre 2024), *présidente*, l'honorable Rose-Mélanie Drivod (jusqu'à sa nomination à la magistrature en août 2024), M^{es} Sean Sebastian Cameron et Simon C. Chartier, ainsi que les représentants de la Cour supérieure, de la Cour du Québec, de la Cour municipale, de Revenu Québec, de l'Association des avocats de la défense de Montréal, de l'Aide juridique, de l'Autorité des marchés financiers, du Directeur des poursuites criminelles et pénale, du Ministère de la Sécurité publique, du Service de police de la Ville de Montréal, du Service des poursuites pénales du Canada, des Services judiciaires et de la Sureté du Québec

Coordination :

M^{es} Marie-Anne Filiatrault (depuis septembre 2024) et Isabelle Haché (jusqu'en septembre 2024)

Concours

Le comité Concours a pour principale mission de collaborer à l'organisation des concours de débats oratoires et d'essais littéraires, *La justice a bonne mine*.

Au cours de l'exercice, les membres du comité ont notamment :

- Déterminé les thèmes des deux concours;
- Procédé à la lecture de près de 200 textes soumis par les participants du concours d'essais littéraires et déterminé les gagnants;
- Participé à l'organisation des débats oratoires et proposé des personnalités dont l'expertise est en lien avec le sujet du débat afin que celles-ci agissent à titre de membres de jury.

Après la tenue des deux activités, les membres du comité se réunissent également afin de discuter des points forts et de ceux à améliorer lors des prochaines éditions.

Membres :

M^e **Émilie Jutras**, *présidente*, M^{es} Mélanie Binette, Denise Boulet, Sarah Cheddad, Sophie Courville-Le Bouyonnec, Sonia Lalonde, Nathalie Lefebvre, Nathalie Marois, Peter Moraitis, Julie Pelletier, Félix Rhéaume, Gabrielle Robert, Hugo Rousse, Tim Seah et Laurianne Walker-Hanley

Coordination : M^{me} Christine Plourde

Équité, diversité et inclusion (EDI)

Au cours de l'année 2024-2025, les membres du comité ont poursuivi leurs activités de sensibilisation de la communauté juridique et du public sur les enjeux et les solutions ÉDI. Ils ont notamment organisé la participation des membres du Barreau de Montréal au Défilé de la fierté pour célébrer et soutenir les communautés 2SLGBTQIA+.

Le comité a finalisé la rédaction d'un guide sur la rétention des avocates dans la profession. Pour le lancement de ce guide, les membres ont organisé la formation « Femmes en droit : état des lieux et réflexions pour un avenir inclusif ». En réunissant des avocates, des politiciennes et des professeures, le comité a permis d'aborder la violence et le harcèlement au travail, le vécu des femmes dans les domaines politiques et juridiques, la conciliation travail-famille/vie personnelle, le recrutement et la rétention.

Pour l'année prochaine, le comité envisage d'organiser une deuxième édition de cette conférence, accompagnée de nouveaux chapitres dans le guide de rétention.

Membres :

M^{es} **Camille Aubin** et **Alain Tuan Khai Nguyen**, co-présidents, M^{es} Xavier Arbour, Yasmine Ben Abdesselam, Cynthia Brunet, Mina Chamsi, Anne-Virginie Desmarais, Karina Gagnon, Jean-Claude Gaudette, Muriel Audrey Kouongueng, Wynnie Ngo'odjo Fankap, Gabriel Ouellette, Andrée-Anne Perreault Girard, Paul Prosterman, Jessy Carol Villalta Aldana, Shirley Mylène Villalta Aldana et Julia Jiayang Yu

Représentant le Jeune Barreau de Montréal : M^e Élisabeth Ménard-Laberge

Coordination : M^{me} Lucy Pyrrha

Éthique et professionnalisme des avocats

Les membres du comité travaillent à la création de formations et d'outils de sensibilisation innovants destinés à tous les membres de la profession. L'objectif de ces travaux est d'adresser des problématiques ciblées par les membres du comité en lien avec l'éthique, la déontologie et le professionnalisme des avocats, que ce soit devant les tribunaux ou dans les milieux de travail, peu importe le contexte de pratique.

Au courant de l'année, les membres ont poursuivi la rédaction et la révision du *Guide de courtoisie professionnelle*, amorcées lors exercices précédents.

Membres :

M^e **Yannick Chartrand**, président (jusqu'en mars 2025), l'honorable Rose-Mélanie Drivod (jusqu'à sa nomination à la magistrature en août 2024), M^{es} Anthony Nicholas Battah, Jérôme Beaugrand-Champagne, Attieha Chamaa, Caroline Chrétien, Jenna De Santis, Harry Dikranian, Laurence Hamel, Élianne Jetté, Irwin Liebman, Annie Rainville, François-Xavier Robert et Dorith Tolédano, ainsi que les représentants de la Cour supérieure et de la Cour du Québec

Coordination :

M^{es} Marie-Anne Filiatrault (depuis septembre 2024) et Isabelle Haché (jusqu'en septembre 2024)

Formation

Le comité sur la formation a pour mandat d'organiser des activités de formation variées au bénéfice des membres et en alignement avec le référentiel de compétences des avocats du Barreau du Québec.

Pour l'année 2024-2025, le comité a organisé sept (7) formations. Ces formations sont complémentaires à celles offertes par les autres comités permanents du Barreau de Montréal.

Parmi ces conférences, de nombreux sujets ont été couverts, soit :

- La pratique illégale et l'immigration;
- L'accompagnement et la compréhension des personnes accusées de radicalisation violente, d'incitation à la haine et de terrorisme;
- La DPJ en Cour supérieure;
- L'ADN des gagnants, réussir avec équilibre;
- L'évolution juridique et sociale de la communauté 2SLGBTQ+ au Québec et au Canada;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles;
- Prendre le pouvoir sur son bien-être et sur sa santé pour un meilleur équilibre.

D'autres conférences organisées par le comité formation sont prévues prochainement :

- Prévenir et surmonter les impasses en médiation : des conseils;
- Clarifications des obligations de la Loi 96 : impacts sur les marques de commerce pour les produits, la publicité et l'affichage public;
- Techniques de plaidoirie;
- Financement prêt vert;
- Projet de loi S-211 (lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement).

Membres :

M^e **David Ettedgui**, *président*, M^{es} Angélique Cyranne Adam, Aminata Ba, Souhila Amal Baba Ahmed, Marie-Mychel de Charrette, Patrick Goudreau, Lorraine Klein, Patricia Lefebvre, Francine Martel, Maude Mercier, Jeanne Morency, William Gabriel Rioux, Madjid Siammour et Audrey Simard

Représentant le Jeune Barreau de Montréal : M^e Élisabeth Ménard-Laberge

Coordination : M^{me} Lucy Pyrrha

Infractions

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il formule les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige. Le rôle du comité s'inscrit dans la mission du Barreau de Montréal, qui est de veiller à la protection du public.

Au cours de l'année, le comité s'est réuni à trois reprises. Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 98 et de nombreux dossiers de l'exercice précédent demeurent à l'étude. Au cours de l'exercice :

- 23 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions*;
- 24 mises en demeure ou lettres d'enquête ont été transmises et plusieurs contrevenants ont apporté les correctifs requis pour se conformer à la *Loi sur le Barreau*;
- 40 dossiers ont été fermés.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement les agissements donnant lieu de croire que les personnes visées sont autorisées à remplir les fonctions d'avocat ou à en faire les actes.

Par ailleurs, le Barreau de Montréal a continué de faire face à une hausse importante des plaintes et dénonciations concernant des services en matière d'immigration, principalement pour des services destinés ou offerts aux demandeurs d'asile, ce depuis 2018. Le lancement de la Campagne de sensibilisation a également favorisé une hausse de signalement dans ce domaine.

Membres :

M^e **Antoine Lippé**, *président*, M^{es} Tarik-Alexandre Chbani, Charles B. Côté, Tamara Davis, Vincent Desbiens, Marianna Ferraro, Philippe Knerr, Philippe C. Legault, Steven Pine, Vincent Rondeau-Paquet et Louis-Philippe Roy

Coordination : M^{es} Nathalie Guertin (jusqu'en janvier 2025), Isabelle Haché (jusqu'en septembre 2024) et Marie-Anne Filiatrault (depuis septembre 2024)

Intégration des technologies

Pour l'année 2024-2025, le comité a poursuivi sa mission d'initier, de promouvoir et de collaborer à des projets visant à intégrer les nouvelles technologies à la pratique du droit et à l'administration de la justice.

En ce sens, le comité a organisé deux ateliers de gestion de crise en cas de cyberattaque. Le comité a également proposé une formation en éthique et déontologie sur la transformation numérique, en collaboration avec le Barreau du Québec. Une formation sur les outils technologiques en salle d'audience est en préparation.

Membres :

M^e **Nicolas Vermeys**, *président*, les honorables Catherine Piché, juge de la Cour supérieure du Québec, Alexandre St-Onge, juge coordonnateur de la Cour du Québec et Me Bertrand Gervais, représentant la Cour d'appel, M^{es} Jean-François L. Denis, Ariane Deschênes, Joëlle Duranleau, Alexandre Gélinas, Dany Guimond-Valcourt, Ruxandra Cornelia Iepan, Jean-François Landry, Caroline Larouche, Marie France Le Bel, Joey Suri, Dorith Toledano et Anh Thuan-Cat Vo (jusqu'en novembre 2024)

Représentant le CAIJ : M^e Catherine Giachetti

Représentant le DPCP : M^e Maude Payette

Représentant le Barreau du Québec : M^e Élisabeth Pinard (jusqu'en janvier 2025)
et Véronique Abad

Représentant SOQUIJ : M^e Marie-Claude Sarrazin

Coordination : M^{me} Lucy Pyrrha

Liaison avec la Conférence des arbitres du Québec

Le mandat du comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques, susceptibles de faciliter leur travail devant les tribunaux d'arbitrage. Dans cette optique, les membres ont prévu à chaque rencontre une période de discussion libre sur divers sujets liés à la pratique.

En septembre 2024, en étroite collaboration avec son homologue du Barreau de Québec et avec la Conférence des arbitres, le comité publiait la quatrième édition du *Guide des meilleures pratiques en arbitrage de griefs*. Fruit d'un consensus de leurs membres, parmi lesquels les avocats représentant des employeurs et des syndicats sont paritaires, cette nouvelle édition inclut deux nouveaux chapitres : « L'audience par visioconférence » et « L'audience des griefs de harcèlement sexuel ou comportant un enjeu de violence à caractère sexuel ».

Mus par la volonté que le *Guide* demeure en constante évolution, les membres ont déterminé que les prochains travaux du comité porteraient sur la médiation pré-arbitrale, un sujet dans l'air du temps.

Un sous-comité de refonte a également été mis en place afin que les chapitres déjà publiés du *Guide* soient maintenus à jour et qu'ils reflètent adéquatement les changements législatifs ou jurisprudentiels.

Les membres ont aussi amorcé la préparation d'une boîte à outils dans laquelle seront répertoriés divers ouvrages, articles et conférences utiles aux procureurs patronaux et syndicaux œuvrant en relations de travail.

Membres :

M^e **Maude Grenier**, présidente, M^{es} Sibel Ataogul, Pierre-Alexandre Clermont, Grégoire Deniger, Isabelle Gosselin, Mélanie Grenier, Anna Jankowska, Marjorie Langlois, Félix Martineau et Jeremy Perron

Représentant la Conférence des arbitres du Québec : M^{es} Jean-François Beaudry et Louise-Hélène Guimond

Coordination : M^e Noémie Merrette

Liaison avec la Cour d'appel du Québec

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal, et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice. Des discussions ont eu lieu concernant la proposition de sensibiliser les tribunaux de première instance afin que les juges déposent leurs jugements dans une période propice suivant un délibéré, ainsi que de tenir des conférences de gestion en virtuel plutôt qu'en personne.

Divers sujets ont également été adressés en matière pénale et criminelle. Notamment, concernant l'entrée en vigueur des récentes *Règles de la Cour d'appel en matière pénale*, le 11 mars 2024, ainsi que des Directives et Avis qui en découlent, un sous-comité devait être formé pour discuter des impacts concrets de ces nouvelles règles à l'automne 2024. Il a été convenu qu'un tel sous-comité serait mis sur pied dès que les parties prenantes auront eu le temps de mettre les Règles en application. Les sujets qui seront éventuellement adressés sont les suivants :

- Avis du greffier no 9 et article 31 des Règles en matière criminelle;
- Utilisation du nouveau formulaire SJ-980 (Demande de transcription du dossier et de reproduction des pièces);
- Divers enjeux relatifs à l'application des Avis du greffier Nos 3, 9 et 10 (processus de dépôt des procédures introductives d'instance en version papier ou électronique et délai de dépôt).

Des échanges portant sur la procédure de modification des conditions de mise en liberté à la Cour d'appel ont également eu lieu.

Membres :

M^e **Horia Bundaru** (jusqu'à sa nomination à la magistrature), *président*, ainsi que les représentants de la Cour d'appel, de Justice Québec, du ministère de la Justice du Canada, de l'Aide juridique, du Directeur des poursuites criminelles et pénales, de l'Association des avocats et avocates de la défense de Montréal (AADM) et du Service des poursuites pénales du Canada

Coordination : M^{es} Nathalie Guertin (jusqu'en janvier 2025) et Pinou Thong (depuis janvier 2025)

Liaison avec la Cour du Québec, chambre civile

Le comité fait la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toutes questions touchant la juridiction et les activités de cette Cour et pouvant les intéresser. Dans cette optique, les membres ont discuté :

- De l'application des Règles simplifiées particulières au recouvrement de certaines créances, un an après l'entrée en vigueur de la *Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec*;
- De l'utilisation des différents Avis spécifiques (formulaires SJ-1273 et SJ-1274) mis en place à l'entrée en vigueur des Règles simplifiées;
- Du fonctionnement des salles de pratique (2.02 et 2.06);
- Des délais, notamment ceux associés au traitement des jugements par défaut et à la gestion d'instance automatique.

Membres :

M^e **Francis Belhumeur**, président, les honorables Nathalie Fafard, juge coordonnatrice (jusqu'en août 2024), Alexandre St-Onge, juge coordonnateur (depuis septembre 2024), Marie-Julie Croteau et Dominique Gibbens, juges coordonnatrices adjointes, M^{es} Alexia Blondin, Sophie Buono, Alexandre Farag, Isabelle Gauthier, Sara Korhani, Cathrine Lauzon, Alexandra Marton (jusqu'en janvier 2025), Alain-François Meunier, Peter Moraitis, Brian Moulaison, Andisheh Noroozi, Stella Prandekas, Sarah Simard, M. Djamel Berkane (depuis janvier 2025), M^{mes} Oxana Focsa et Aida Shurdha

Coordination : M^e Noémie Merrette

Liaison avec la Cour du Québec, chambre de la jeunesse

L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, ainsi qu'à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents. Dans cette optique, les membres ont continué de suivre :

- Les modalités de fonctionnement des salles à volume;
- La fixation des audiences de longue durée et l'évaluation du temps requis pour la preuve;
- L'état des lieux en matière de justice pénale pour adolescents;
- Les problématiques de transport des détenus;
- La qualité des services d'interprète en lien avec la terminologie juridique usuelle;
- L'accessibilité et l'usage des cubicules;
- Un sous-comité a également été mis sur pied afin d'identifier des pistes d'amélioration et de réorganisation du traitement des dossiers de protection de la jeunesse en salle 2.03.

Membres :

M^e **Tiago Murias**, *président*, les honorables Nathalie Fafard, juge coordonnatrice (jusqu'en août 2024), Robert Hamel, juge coordonnateur adjoint, Annie Savard et Alexandre St-Onge, juge coordonnateur (depuis septembre 2024), M^{es} Younes Ameur, Valérie Assouline, Ellen Baulne, Alain Beausoleil, Christian Benoît (jusqu'en octobre 2024), Laura Brochu, Bachar Daher, Karine Doherty (depuis octobre 2024), Élise Gravel (depuis décembre 2024), Gabriel Larose, Isabelle F. Loranger, Maryse Nadeau-Poissant, Ariane Roberge, Charles Silvain (jusqu'en décembre 2024), Maïa Sureau et M. Philippe Panneton

Coordination : M^e Noémie Merrette

Liaison avec la Cour municipale de Montréal

Le comité veille à assurer une saine administration de la justice au sein de la Cour municipale de Montréal. À cette fin, les membres se penchent sur des questions factuelles et organisationnelles touchant les divers acteurs présents à la Cour municipale. Dans cette optique, ils ont continué de suivre :

- La gestion efficace des dossiers;
- La saine utilisation des ressources judiciaires;
- La négociation des dossiers entre les avocats de la défense et les procureurs de la poursuite;
- L'accès aux détenus.

Il a aussi été question du développement et de la mise à jour des outils, incluant des politiques, directives et sites Web, destinés aux divers acteurs présents à la Cour municipale de Montréal.

Membres :

M^e **Alexandre Paradis**, *président*, M^{es} Audrey Amzallag, Ulisce Desmarais-Grégoire, Isabelito Domingo, Sabrina Lapolla, Alexandre Ménard, Farah Nantel-Hamud, de même que les représentants de l'Association des avocats de la défense de Montréal, de la Direction des poursuites pénales et criminelles, de l'Aide juridique, de la Ville de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, du ministère de la Sécurité publique et de la Cour municipale

Coordination : M^{es} Marie-Anne Filiatrault (depuis septembre 2024) et Isabelle Haché (jusqu'en septembre 2024)

Liaison avec la Cour supérieure en matière civile

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal. Au cours de ces communications, différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats, et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

Au cours de l'exercice 2024-2025, les discussions ont principalement porté sur les Directives de la Cour supérieure pour les districts de la Division de Montréal et pour le District de Montréal.

Le comité a également discuté des sujets suivants :

- Les Conférences de règlement à l'amiable (communiqué du 30 août 2024) ;
- Les modalités de fonctionnement des salles de pratique ;
- Nouveaux formulaires - Protocole de l'instance et Demande d'inscription pour instruction et jugement (communiqué du 5 septembre 2024) ;
- Enjeux relatifs aux représentations en personne vs à distance ;
- Déclaration d'inscription unilatérale ;
- Implantation de Lexius pour les actions collectives.

Des erreurs de concordance entre le nom des parties et le numéro de dossier judiciaire inscrit sur les procédures produites, de même que des mesures temporaires pour la transmission des avis de jugements durant la grève de Postes Canada ont aussi été discutées.

Enfin, un sous-comité de liaison a été formé, qui vise à proposer des recommandations d'ici le 30 avril 2025 en lien avec le premier plan stratégique de la Cour supérieure. Il sera à suivre au cours du prochain exercice.

Membres :

M^e **Mariève Sirois-Vaillancourt**, *présidente*, M^{es} Laurence Bich-Carrière, Marjorie Bouchard, Eric De Louya, Marie-France Lebel, Clément Lucas, Laurence Ste-Marie, ainsi que des représentants des Services judiciaires et de la Ville de Montréal

Représentant de la Cour supérieure : M^e David Assor

Coordination : M^{es} Nathalie Guertin (jusqu'en janvier 2025)
et Pinou Thong (depuis janvier 2025)

Liaison avec la Cour supérieure en matière familiale

Le comité veille à assurer le lien entre la magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable. Dans cette optique, ils ont notamment abordé :

- Les changements aux Directives de la division et du district de Montréal;
- Les modalités de fonctionnement des salles de pratique;
- Les enjeux liés au rôle provisoire et la fixation ex parte des audiences;
- Le traitement des injonctions (ordonnances de protection) en matière familiale;
- Le projet pilote de l'Aide juridique pour la représentation des enfants.

Un sous-comité a également été mis sur pied afin d'identifier des pistes d'amélioration pour la simplification et l'harmonisation des processus organisationnels de la Cour supérieure suivant l'adoption de son premier plan stratégique.

Membres :

M^e **Fabrizio Mancuso**, *président*, les honorables Jean-François Michaud, juge en chef adjoint, Frédéric Pérodeau, juge coordonnateur et Sébastien Vaillancourt, juge coordonnateur de la gestion familiale, M^{es} Panayiotis Perry Alimbirtis, Véronique Collard, Geneviève Desalliers, Louis Dessureault, Estelle Drouin-Touchette, Patrice Gravel (jusqu'en octobre 2024), Bruno Guillot-Hurtubise, Gabriel Lavigne, Muriel Librati, Éliane Malo, Andréanne Martel, Alexandra Marton (jusqu'en janvier 2025), Charlotte Oger-Chambonnet, Jade Poissant (depuis octobre 2024), Stéphanie Racette, Johanna Sarfati et Marie Annik Walsh, M. Djamel Berkane (depuis janvier 2025) et M^{mes} Oxana Focsa et Aida Shurdha

Coordination : M^e Noémie Merrette

Liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, les registraires, les responsables des greffes et les membres du Barreau.

Au cours de l'exercice 2024-2025, les discussions ont principalement porté sur les sujets suivants :

- Les Directives de la Cour supérieure applicables à la Chambre commerciale.
- Les travaux de mise à jour des ordonnances types en vertu de la LCSA et LQSA, de même que les discussions visant la mise en place de deux nouvelles ordonnances types ont eu lieu et dont les travaux sont toujours en cours. À l'issue de ces travaux, deux ordonnances ont été approuvées et seront mises à la disposition des membres lorsqu'approuvées dans les deux langues officielles, soit la *Sanction Order* (ordonnance approuvant un plan d'arrangement d'un plan) et l'*Initial Recognition Order* (Ordonnance relative à la reconnaissance de procédures étrangères). Le Comité a également travaillé au projet National d'ordonnance type pour la mise sous protection de la LACC (*Amended and Restated Initial Order*), rédigé par l'Institut d'Insolvabilité du Canada.
- L'usage de l'outil « Greffe numérique ».

Membres :

M^e **Isabelle Desharnais**, présidente, M^{es} Nicolas Brochu, Nicholas Chine, Gabriel Faure, Smaranda Mihalachi, Louis-Martin O'Neil, Sylvain Rigaud, François Viau, Steve Whitter et Harry Dikrinian, ainsi que des représentants de la Cour supérieure, des Services de Justice, de Justice Québec, de Revenu Québec, du ministère de la Justice du Canada

Coordination : M^{es} Nathalie Guertin (jusqu'en janvier 2025) et Pinou Thong (à partir de janvier 2025)

Liaison avec la Régie de l'énergie

En raison d'un ensemble de circonstances, ce comité ne s'est pas réuni dans le cadre du mandat 2024-2025.

Membres :

M^e **Paule Hamelin**, *présidente*, M^{es} Jocelyn B. Allard, Éric David, Véronique Dubois, Adina-Christina Georgescu, Franklin S. Gertier, Pierre D. Grenier, Louis Legault, Marie Lemay Lachance, Dominique Demontigny Neuman, Louise Rozon, Jean-Olivier Tremblay et André Turmel

Liaison avec le Tribunal administratif des marchés financiers

En raison d'un ensemble de circonstances, ce comité ne s'est pas réuni dans le cadre du mandat 2024-2025.

Membres :

M^e **Fabrice Benoît**, *président*, M^{es} Claude Baril, Geneviève Claveau, Caroline Larouche, Julie-Martine Loranger, Ad. E., Sylvie Poirier, Yao Qi Wang, de même que les représentants de l'Autorité des marchés financiers, de la Chambre de la sécurité financière, de l'Organisme canadien de réglementation des investissements, de la Division de la réglementation de la Bourse de Montréal et du Tribunal administratif des marchés financiers

Coordination : M^{es} Marie-Anne Filiatrault (depuis septembre 2024) et Isabelle Haché (jusqu'en septembre 2024)

Relation avec les membres

Pour l'année 2024-2025, le comité a assuré la continuité de ses activités avec les initiatives suivantes :

Figures de maître

Cette année, le comité a présenté aux membres six avocates et avocats inspirants qui font rayonner la profession grâce à leurs réalisations exceptionnelles.

M^e **Martin Hovington**¹, M^e **Aminata Ba**², M^e **Louis-Philippe Roy**³, M^e **Louis Bouthillier**⁴ (Médaille du Barreau), M^e **Esther Sterling**⁵ et M^e **Pierre-Luc Beauchesne**⁶ (Prix Pierre-Fournier) ont été mis de l'avant sur le site Web, dans l'infolettre et sur les réseaux sociaux du Barreau de Montréal dans le cadre de la chronique Figures de maître.



Campagne en argent

Dans la foulée des précédentes campagnes sur la santé mentale et la santé physique, le comité a mis sur pieds une campagne sur la santé financière. Trois capsules vidéo offrant des conseils pratiques pour une bonne planification financière ont été créées et publiées sur le site Web et les réseaux sociaux du Barreau de Montréal. Cette campagne s'est clôturée par une formation offerte par une planificatrice financière.



Membres :

M^e **Pierre-Luc Beauchesne**, *président*, M^{es} Valérie Assouline, Jean-Sébastien Boudreault, Marie-Laure Braun, Rébecca Michaëlle Daniel, Eric Debargis, Felipe Díaz Villegas, Anastasia Dumoulin, Catherine Gamache, Emmanuelle Laliberté, Fatima Ouedraogo, Sana Oulmi, Christianna Paschalidis et Félix Rhéaume

Coordination : M^{me} Lucy Pyrrha

Rendez-vous VISEZ DROIT

Le comité VISEZ DROIT a le mandat de collaborer à l'organisation des Rendez-vous VISEZ DROIT, qui consiste en une série d'activités gratuites portant sur des enjeux juridiques d'actualité. Sa mission est claire : informer et sensibiliser les justiciables à leurs droits ainsi qu'à leurs obligations, tout en rendant le système de justice plus accessible.

Les membres du comité ont travaillé à imaginer et à rendre possible la première édition des Rendez-vous VISEZ DROIT. Tout au long de l'année, de nombreux ateliers et conférences ont été donnés dans divers domaines du droit.

Enfin, le samedi 29 mars 2025, au Palais de justice et à la Cour d'appel du Québec, les premières portes ouvertes VISEZ DROIT ont eu lieu. Pour l'occasion, le public a pu visiter le Palais de justice et de la Cour d'appel, assister à un procès simulé inédit, rencontrer gratuitement un avocat pour une consultation juridique, assister à une rencontre avec les juges de la Cour d'appel, ou encore obtenir de l'information de la part de nombreux professionnels du droit et exposants.

Membres :

M^{es} **Véronique Collard** et **Joey Hanna**, *co-présidents*, M^{es} Karine Beaudry, Violaine Des Roches, Jessica De Stefano, Alexandra Dinu, Sylvie Dulude, Andréanne Martel, Gabrielle O'Reilly Patry, Jeanne Tugault-Lafleur et Pradelle Nkwendjeu Yimga

Représentant d'Éducaloi : M^{me} Isabelle Bourgeois

Représentant de Justice Pro Bono : M^{es} Anne-Marie Santorineos et Pascale Rémillard

Coordination : M^{me} Valériane Boschetti-Dumont

Soins de garde en établissement

Le comité a pour objectif de permettre des échanges entre les parties prenantes afin de discuter d'enjeux communs et de trouver des pistes de solutions efficaces et pratiques dans la perspective d'assurer un accès à la justice de qualité pour les usagers.

Au cours de l'exercice, le comité, composé d'avocats représentant les établissements hospitaliers et les usagers, a notamment discuté des sujets suivants :

- Les modalités de fonctionnement de la Cour supérieure en matière de délai de fixation des dossiers et la participation des usagers par visioconférence;
- La langue des projets d'ordonnance de la Cour du Québec pour répondre au besoin des usagers;
- Le projet de réforme concernant le mandat de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ).

Enfin, les membres du comité ont analysé l'opportunité de tenir une rencontre avec les représentants du TAQ afin de discuter de divers enjeux liés aux auditions et à la fixation de certains types de demandes. Les membres ont également travaillé à mettre sur pied un forum de discussions avec le TAQ (CETM), la DPCP et la SPCP afin de discuter d'enjeux spécifiques du CETM.

Membres :

M^e **Sabine Uwitonze**, *présidente*, M^{es} Brigitte Brabant, Hélène Guay, Maude Joly-Robert et Nicolas L'Archevêque-Roy, ainsi que des représentants du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, du CHUM, du CUSM, de l'Aide juridique, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, de l'Institut Pinel, et du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Coordination : M^{es} Nathalie Guertin (jusqu'en janvier 2025) et Pinou Thong (à partir de janvier 2025)



La profession

L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice.

Avec 56,14 % de femmes, près de 37,95 % de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats de toutes provenances et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal s'assure d'avoir la meilleure représentativité et diversité au sein de ses comités.



Formations

Colloque	Nombre d'heure	Format / Lieux	Total d'inscrits
Pratique illégale ; de l'usurpation d'identité à l'immigration	1 h 30	Présentiel	81
Comment comprendre les personnes accusées d'incitation à la haine, menaces et terrorisme	3 h	Présentiel	22
Quand la DPJ s'invite en Cour supérieure	1 h 30	Virtuel	78
L'ADN des gagnants : Réussir avec équilibre	1 h 30	Virtuel	55
L'humain au cœur de votre succès !	1 h 30	Virtuel	117
Le Code civil du Québec d'hier à demain : 30 ^{ème} anniversaire !	1 h 30	Présentiel	16
Femmes en droit : état des lieux et réflexions pour un avenir inclusif	1 h 30	Présentiel	30
Initiatives et défis de la Cour supérieure	5 h	Présentiel	52
Évolution juridique et sociale de la Communauté 2SLGBTQ+ au Québec et au Canada : luttes et avancées	1 h 30	Présentiel	64
The road to recovery enforcement of foreign judgements	3 h	Virtuel	81

Formations

Colloque	Nombre d'heure	Format / Lieux	Total d'inscrits
La Commission québécoise des libérations conditionnelles	Présentiel	1 h 30	64
Simulation de cyberattaque et gestion de crise: anticipez l'inattendu	Virtuel	1 h 30	41
Prendre du pouvoir sur son bien-être et sa santé pour un meilleur équilibre dans sa vie personnelle et dans sa profession d'avocat	Présentiel	1 h 30	10
Simulation de cyberattaque et gestion de crise: anticipez l'inattendu	Présentiel	1 h 30	20
Mise à jour jurisprudentielle en procédure civile et droit de la preuve	Présentiel	1 h 30	7
Préservez la santé de votre patrimoine: Planifier, bâtir et protéger	Virtuel	1 h 30	170
Mise à jour jurisprudentielle en droit des contrats	Virtuel	1 h 30	36
Initiatives et défis de la Cour supérieure	Virtuel	1 h 30	42

36 h 986

Prestations de serment

Le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestations de serment tout au long de l'année.

Ces cérémonies marquent un moment important dans l'accession à la profession d'avocat et une tribune d'honneur est donc de mise.

Elle est composée :

- Du bâtonnier en mandat, du premier conseiller ou d'un ancien bâtonnier;
- D'un ou, exceptionnellement, de deux représentants de la magistrature;
- D'un membre du Jeune Barreau de Montréal.

À tour de rôle, ceux-ci prennent la parole pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux avocats et prodiguer informations, anecdotes et conseils avisés.

Ce moment solennel, mémorable pour les stagiaires, se déroule devant parents, amis et collègues au Palais de justice de Montréal (sauf dans les cas exceptionnels). Le nombre d'invités par stagiaire est limité à cinq (5) personnes pour des raisons de disponibilité des places et à des fins de sécurité.

Afin d'encadrer les prestations de serment, des règles administratives et des règles de décorum ont été mises en place en 2024 et sont accessibles en ligne sur le site Web du Barreau de Montréal.

18

Nombre de prestations
de serment

657

Nombre de stagiaires
assermentés

Journée des stagiaires

Le Barreau de Montréal organise plusieurs fois par année des visites guidées des coulisses du Palais de Justice et de la Cour d'appel du Québec, communément appelées journées des stagiaires.

Cette initiative mise en place sous le leadership de M^e David Ettetdgui (bâtonnier 2023-2024) s'est poursuivie en 2024-2025 avec l'organisation de quatre (4) visites. Celles-ci se déroulent en matinée, généralement lors des journées de cérémonies de prestation de serment afin de les rendre encore plus exceptionnelles.

Cette année, l'honorable Alexandre St-Onge, juge coordonnateur de la Cour du Québec, a accepté de faire visiter les coulisses du Palais de Justice, habituellement réservées aux avocats habilités.

Pour la Cour d'appel du Québec, ce sont Mesdames Iulia Anescu et Laure Gabriel, avocates-recherchistes, qui nous dévoilent ses secrets.

L'inscription à ces journées était réservée aux assermentés inscrits à la cérémonie de prestation de serment prévue le jour de la journée des stagiaires.

Au cours du prochain exercice, la participation sera élargie aux avocats assermentés dans l'année et aux futurs avocats. Selon les journées publiées sur le site Web du Barreau de Montréal, ceux-ci pourront choisir la date qui leur convient le mieux, même s'ils se feront assermenter plus tard ou qu'ils l'ont déjà été durant l'année en cours.

Salon des avocats

Nombre de préposées: trois étudiantes, en roulement et à temps partiel

Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon situé au 2^e étage du Palais de justice (local 2.149) et où les avocats et avocates peuvent louer des toges et des rabats, passer quelques appels téléphoniques, réviser des dossiers ou simplement prendre un café seul ou avec leurs confrères et consœurs.

Des espaces de travail, deux ordinateurs (avec accès sans frais à Internet), ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont mis à leur disposition par le CAIJ. Deux plumitifs sont également consultables.

Par ailleurs, le Barreau de Montréal supervise la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon (local 2.159), et propose donc de louer des casiers (sur une base annuelle ou quotidienne) afin que les avocats puissent y déposer leurs effets personnels.

Au courant du prochain exercice, le Salon sera relocalisé au 17^e étage du Palais de justice, dans la bibliothèque du CAIJ. Un espace y sera aménagé pour permettre aux avocats de continuer à réviser leurs dossiers et de prendre un café, que ce soit entre collègues ou seul.

L'association d'entraide des avocats de Montréal (AEAM)

Fondée en 1938, l'Association d'entraide des avocats de Montréal (AEAM) a pour mission de secourir les avocats du Barreau de Montréal et leurs familles dans le besoin et elle bénéficie du soutien et de la collaboration du Barreau de Montréal et de son personnel. Cependant, en raison de l'inactivité de l'AEAM et de l'absence d'activités de levées de fonds depuis plusieurs années, le Barreau de Montréal a obtenu en décembre 2023 un avis juridique concernant les conditions et les modalités de dissolution de l'AEAM. Cet avis recommandait le transfert de ses actifs vers un fonds dédié, administré par la Fondation du Barreau du Québec ou par une fondation comparable, dont le seul bénéficiaire serait des programmes d'aides identifiés par le Barreau de Montréal.

En juin 2024, après discussions avec la Fondation du Barreau du Québec, le Barreau de Montréal a proposé cinq programmes d'aide, dont un programme de bourse et un programme de mentorat, respectant la mission du Barreau de Montréal et celle de la Fondation, à l'exception du programme de mentorat qui nécessitait une modification des lettres patentes de la Fondation. En octobre 2024, la Fondation a adopté une résolution pour modifier ses lettres patentes afin d'inclure le programme de mentorat.

En janvier 2025, le Conseil d'administration de l'AEAM a autorisé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) afin de voter la dissolution de l'AEAM et le transfert de ses actifs dans un fonds dédié, administré par la Fondation du Barreau du Québec au profit des programmes d'aide identifiés par le Barreau de Montréal. Lors de cette AGE, qui a eu lieu en mars 2025, plus des deux tiers des membres présents ont voté en faveur de cette proposition. Une entente tripartite est en cours de rédaction pour encadrer l'utilisation des fonds et confirmer les rôles et responsabilités de la Fondation, de l'AEAM et du Barreau de Montréal jusqu'à l'épuisement des sommes dans ledit fonds.

Rentrée judiciaire

La Rentrée judiciaire montréalaise s'est déroulée le 5 septembre dernier sous le thème du bâtonnat de M^e Caroline Larouche, bâtonnière de Montréal : «Au service de la justice».

En matinée, lors de l'ouverture des tribunaux au Palais de justice de Montréal, les juges en chef des différentes cours ont fait le point sur l'année judiciaire qui s'est écoulée, en plus de faire part de leurs projets et priorités pour la prochaine année.

En fin de journée, à l'hôtel Omni Mont-Royal, M^e Joey Hanna a animé la Cérémonie de la Rentrée au cours de laquelle se sont succédé les différents invités de Me Larouche, dont le très honorable Richard Wagner, C.P., juge en chef du Canada, M^e Lucien Bouchard, C.P., G.O.Q., Ad. E., ancien premier ministre du Québec, ainsi que M^e Louis Bouthillier, récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal.

Voici un aperçu des allocutions qui ont été présentées.

Ouverture des tribunaux



L'honorable Manon Savard, juge en chef du Québec, souligne d'entrée de jeu que cette rentrée est bien spéciale pour la Cour d'appel, qui fête cette année son 175^e anniversaire. La Cour a bien changé depuis sa fondation, le 7 janvier 1850, alors qu'elle ne comptait que quatre juges. Toutefois, des éléments de constance demeurent, comme la grande collégialité qui est inscrite dans l'ADN de la Cour et sa volonté de mettre la qualité de la justice au cœur de ses actions. Alors qu'on assiste à un effritement de la crédibilité des institutions, le rôle de la Cour d'appel n'est pas de rendre des décisions populaires, mais d'appliquer la règle de droit, en toute indépendance et impartialité. Cette année, les projets de la Cour d'appel reposeront sur quatre axes : 1) un accès simplifié et à moindre coût pour les justiciables, notamment grâce à la numérisation du greffe de la Cour; 2) un traitement optimisé des dossiers grâce entre autres aux nouvelles technologies; 3) une gestion accélérée des dossiers en matière crimi-



L'honorable Yves de Montigny, juge en chef de la Cour d'appel fédérale, rappelle que, depuis 2019, le Code de procédure civile peut s'appliquer aux affaires devant la Cour fédérale et la Cour d'appel. De plus, la construction du nouvel édifice qui abritera les différentes cours devrait s'achever en 2027, si tout se déroule comme prévu. Ces installations modernes et accessibles s'harmoniseront avec le patrimoine architectural environnant, tout en visant à être un modèle de développement durable et d'efficacité énergétique. Le juge de Montigny souligne aussi certaines initiatives pour rendre la justice plus accessible, comme la possibilité de visionner en ligne les audiences des différentes cours. Le juge en chef salue par ailleurs l'efficacité du greffe et du travail de première ligne de son personnel, mais déplore le manque de financement, nécessaire pour assurer une justice de qualité.



L'honorable Marie-Anne Paquette, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, est fière de son premier plan stratégique, qui guidera les actions de la Cour pour les années à venir. Ce plan établit quatre priorités pour viser une justice accessible, de haute qualité et qui puisse être rendue dans des délais raisonnables, soit : 1) la simplification et l'harmonisation des processus administratifs, notamment par l'adoption de formulaires uniques pour les matières civiles et familiales; 2) l'optimisation des nouvelles technologies; 3) l'augmentation de la visibilité publique de la Cour et la transparence de ses modes de fonctionnement, notamment par des visites dans des écoles secondaires et la publication d'un rapport annuel; 4) l'offre de soutien et d'accompagnement aux juges. En ce début d'année judiciaire, la juge Paquette nous invite tous et toutes à demeurer optimistes, car «l'optimisme est un multiplicateur de force».



Pour le juge en chef de la Cour du Québec, **l'honorable Henri Richard**, la justice doit avant tout conserver son caractère humain et être au service de la population. Le perfectionnement des juges est à cet effet essentiel au bon fonctionnement du système judiciaire et au maintien de la confiance du public à son endroit. À la Cour du Québec, les programmes de formation ne visent pas uniquement à enrichir les connaissances juridiques des juges, mais aussi à perfectionner leurs connaissances en matière de réalité sociale et de diversité culturelle et sexuelle. Le juge Richard souligne aussi l'importance du partenariat et de la coopération avec l'ensemble des acteurs du système de justice dans la quête de l'objectif commun, soit de rendre de meilleurs services.



L'honorable Nathalie Duchesne, juge municipale en chef, souligne l'approche humaine et avant-gardiste des cours municipales auprès de populations souvent vulnérables. Chaque juge doit être investi de la mission de rendre justice de manière équitable. Avant tout, la juge Duchesne souhaite une justice de proximité et profondément humaine, d'autant plus que, pour de nombreux justiciables, la Cour municipale est leur premier contact avec le système judiciaire.



M^e Valérie Tardif, représentant le ministre de la Justice et le procureur général du Canada, l'honorable Arif Virani, rappelle que le gouvernement canadien continue de mettre en place des mesures pour lutter contre le racisme et la discrimination. M^e Tardif fait aussi état de grand progrès dans les nominations pour les postes de juge, soulignant que six postes demeurent toujours vacants au Québec.

Cérémonie de la Rentrée



Le très honorable Richard Wagner, C.P., juge en chef du Canada, réitère son soutien au Barreau de Montréal et souligne la contribution significative des juristes québécois qui ont su mettre de l'avant des initiatives comme l'aide juridique, le CAIJ, Éducaloi et le Salon VISEZ DROIT. Le juge Wagner nous invite à réfléchir sur le rôle du système de

justice et à faire preuve de vigilance et d'audace, dans un monde où la désinformation est plus présente que jamais. Afin d'améliorer l'accès à la justice, il demeure essentiel de communiquer de façon claire. La Cour suprême donne l'exemple, avec des initiatives telles que La cause en bref, sa rétrospective et sa conférence de presse annuelles, de même que ses auditions partout au pays. Les avocats montréalais doivent rester conscients de leur rôle et demeurer engagés, au service de la justice, à protéger la dignité des citoyens, ce qui permet de vivre dans une société plus sécuritaire et plus juste.

Trois collègues ont par la suite partagé leur vision de ce que signifie le fait d'agir au service de la justice et ont livré de touchants témoignages sur les enjeux qu'ils affrontent au quotidien.



M^e Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession et directeur de la transformation organisationnelle au Barreau du Québec, s'est entretenu sur les enjeux liés à la santé mentale dans le domaine juridique. Selon une étude récente, 59,40% des juristes canadiens vivent de la détresse psychologique au travail, alors que 24,1% ont eu des idées suicidaires depuis le début de leur pratique professionnelle. Pour M^e Hovington, un avocat en santé, c'est aussi un public mieux protégé.



M^e Esther Sterling, avocate au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, a occupé plusieurs postes au sein de la DPJ avant de devenir avocate et d'y pratiquer le droit. Pour Me Sterling, agir au service de la justice passe avant tout par l'écoute qui permet de trouver la meilleure solution commune aux problèmes de chacun. Agir au service de la justice, c'est aussi faciliter l'accessibilité à la justice pour les plus démunis. À travers l'écoute, nous avons tous le pouvoir de redonner une voix à ceux qui en ont le plus besoin.



M^e Louis-Philippe Roy, avocat pour le Centre communautaire juridique de Montréal, est au service des plus démunis. Il souligne le manque de ressources sur le terrain et la nécessité d'agir en amont afin d'éviter la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance.



Pour **M. Lucien Bouchard, C.P., G.O.Q., Ad. E.**, fêtant cette année son 60^e anniversaire d'admission au Barreau, la justice est essentielle car sans elle, il n'y a pas de société démocratique qui tienne. Les institutions sont vulnérables et chaque génération de citoyens et citoyennes a le devoir de les protéger. La société a besoin de compter sur des intervenants crédibles, impartiaux et indépendants, et le gouvernement doit pourvoir à la magistrature les moyens matériels et technologiques pour rendre le processus judiciaire efficace.



Cette rentrée est aussi particulière pour la bâtonnière du Québec, **M. Catherine Claveau**, puisqu'elle marque les dernières activités soulignant le 175^e anniversaire du Barreau du Québec, durant lesquelles des centaines d'avocates et d'avocats sont allés à la rencontre des justiciables à travers toute la province, ce dans un esprit de bienveillance et d'altruisme. M. Claveau souhaite avant tout un barreau humain et moderne. Elle déplore également le manque criant de ressources et de financement et invite à faire preuve d'empathie et de tolérance.



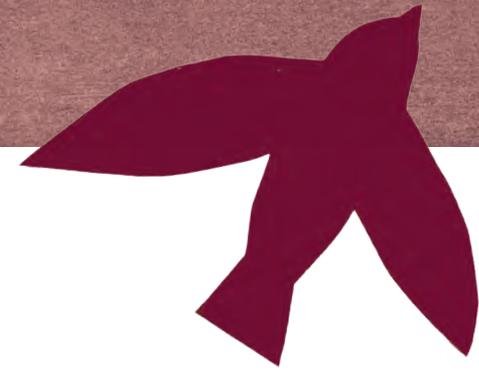
M. Marie Flambard, présidente du Jeune Barreau de Montréal, s'est adressée particulièrement aux nouveaux assermentés. Pour M. Flambard, la pratique du droit demeure un outil incroyable d'empathie et d'entraide, et tous ont le devoir de faire en sorte que notre profession nous ressemble vraiment. Le JBM lancera sous peu un vaste sondage afin de produire un rapport sur la situation des jeunes avocats quant à leur santé psychologique. M. Flambard invite aussi les avocats plus expérimentés à transmettre leurs connaissances, mais surtout à être bienveillants. S'il en est de la responsabilité des jeunes que de se faire entendre, il en est certainement de celles des plus expérimentés que de guider, et surtout, de transmettre.

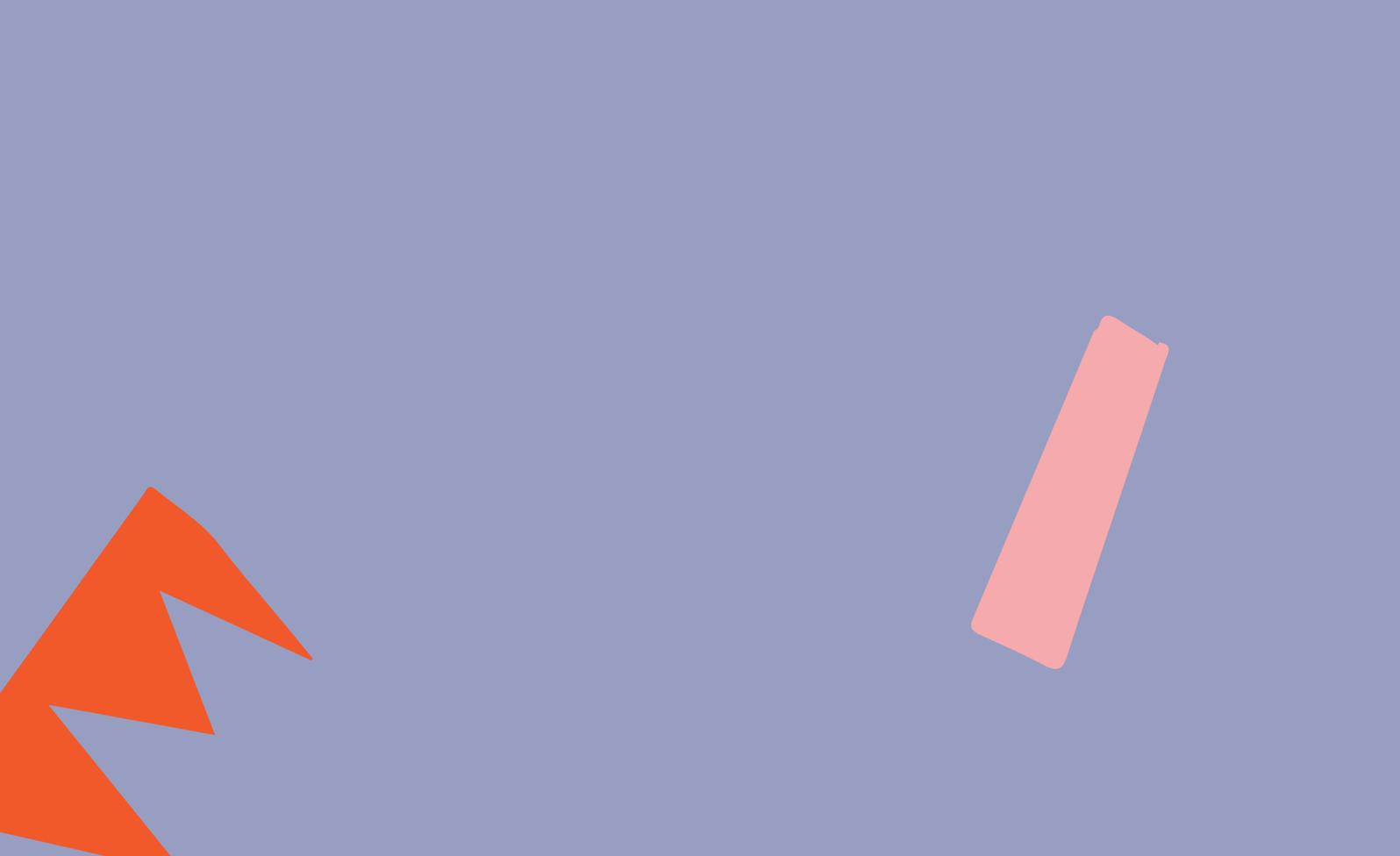


M. Caroline Larouche a remis la médaille du Barreau à **M. Louis Bouthillier**, premier avocat de la Couronne à recevoir cet honneur. Celui-ci considère que la justice criminelle est bien servie et salue le travail des policiers qui doivent souvent prendre des décisions difficiles en peu de temps. Tous les acteurs du système de justice criminel recherchent la même chose : que justice soit faite. M. Bouthillier se trouve chanceux d'exercer un fabuleux métier et compte continuer de servir la justice pendant de nombreuses années.



La bâtonnière de Montréal, **M. Caroline Larouche**, souligne enfin l'apport inestimable de ceux et celles qui ont façonné l'histoire juridique grâce à leur travail, leurs efforts et leurs sacrifices, afin que la société soit libre, juste et démocratique. Tous et toutes ont la responsabilité de servir la justice, malgré les embûches et les écueils. M. Larouche invite à poursuivre les efforts de sensibilisation pour protéger le public contre les faux avocats. Pour M. Larouche, le système de justice n'est pas parfait, mais est terriblement bon. Il permet de vivre en sécurité et en toute liberté. La société doit s'en réjouir.





CAIJ
L'incontournable
ressource de savoir
juridique

SAISON 2
ARRÊT sur le droit

Ép. 1 Droit autochtone	Ép. 4 Droit d'auteur Société canadienne des auteurs
Ép. 2 Droit de l'environnement	Ép. 5 Droit pénal (STM)
Ép. 3 Droit criminel R. c. Bissonette	Ép. 6 Droit criminel R. c. Bertrand Marchand

RETROUVEZ TOUTS LES ÉPISODES DE NOTRE GALAGU ICI



Université de Montréal CAIJ



Balado Arrêt sur le droit

«Arrêt sur le droit» est un balado développé en partenariat avec le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) et en collaboration avec la Cour suprême. Il offre une perspective stimulante sur des décisions clés du plus haut tribunal au pays et leur impact sur la société québécoise.

Pour cette deuxième saison, il a été question d'ancrer l'écoute du balado dans les habitudes des Montréalais tout en maintenant l'objectif initial de la première saison: faciliter la lecture, la compréhension et l'analyse des jugements du plus haut tribunal au pays, non seulement pour les membres du Barreau de Montréal, mais également pour le public.

M. Michel Désautels, l'une des voix journalistiques les plus célèbres et les plus respectées, continue d'animer chaque épisode en examinant la manière dont une décision a été prise et ses impacts sur notre société.

arrêtsurledroit.caij.qc.ca

Les épisodes
sont disponibles
sur le Web

6 572

Écoutes uniques entre le 31 mars 2024 et le 17 mars 2025

12 989

Écoutes totales,
depuis le lancement

Les arrêts choisis pour cette seconde saison sont :

- **Épisode 1** : Renvoi relatif à la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis 2024 CSC 5, du 9 février 2024.
- **Épisode 2** : Renvois relatifs à la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, du 25 mars 2021.
- **Épisode 3** : R. c. Bissonnette, du 27 mai 2022.
- **Épisode 4** : La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique c. Entertainment Software Association, du 15 juillet 2022.
- **Épisode 5** : Kosoian c. Société de transport de Montréal, du 29 novembre 2019.
- **Épisode 6** : R. c. Bertrand Marchand, du 3 novembre 2023.

Le 29 janvier 2025 dans la bibliothèque du CAIJ – soit exactement un an après la cérémonie de lancement dans le même lieu – en présence d'un public, l'épisode 4 relatif au droit d'auteur a été enregistré. L'échange s'est poursuivi par de nombreuses questions pour nos spécialistes.

Les avocats, en grande partie de la section de Montréal, chercheurs et enseignants ont apprécié leur participation à titre d'intervenants et de recherchistes pour cette nouvelle saison. Une troisième saison est prévue en 2025-2026.

Grand entretien de la bâtonnière

Créés en 2022-2023, les Grands entretiens du bâtonnier consistent en une série de discussions sous forme de dîners-conférences lors desquels le bâtonnier en poste mène une entrevue avec des personnalités qui façonnent l'histoire montréalaise.

Réfléchis avec cœur et ambition, ces grands entretiens sont l'occasion de donner la parole à des membres de la section de Montréal ou de la communauté juridique qui, par leur parcours et leur vision, peuvent tous nous faire grandir individuellement et collectivement.

Cette année, pour son Grand entretien, la bâtonnière Larouche a mené une entrevue croisée avec le très honorable **Richard Wagner**, C.P., juge en chef du Canada, l'honorable **Suzanne Côté** et l'honorable **Nicholas Kasirer**. Cette rencontre s'inscrivait aussi particulièrement bien dans le cadre de l'anniversaire de la Cour suprême du Canada, qui célèbre en 2025 ses 150 ans.

Cette tribune fut l'occasion de discuter de l'évolution et du travail accompli au cours du dernier siècle et demi par le plus haut tribunal au pays, au service des Canadiens mais aussi au service de la justice, thème qui était au cœur du mandat de la bâtonnière Larouche.

Ce riche entretien a également permis de mettre en lumière les parcours de juristes, les réalisations et les réflexions des trois invités, le tout devant une salle comble.





Le public

Convaincu que la protection du public passe indéniablement par l'information, le Barreau de Montréal met tout en œuvre pour que les justiciables en apprennent davantage sur leurs droits et obligations.

C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités qui permettent non seulement d'informer le public, mais également de démystifier le droit, sa pratique et ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.



Service de référence

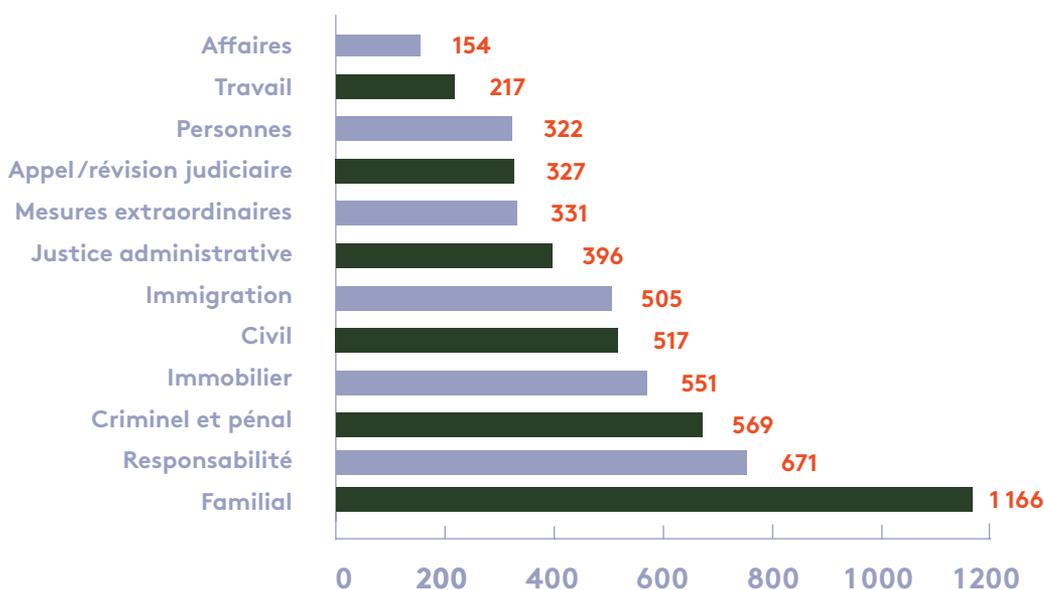
Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par plus de 630 avocats du Barreau de Montréal dont l'expérience couvre tous les domaines du droit.

Fidèle à sa mission, le Service traite les nombreuses demandes des justiciables souhaitant consulter un avocat. Pour plusieurs d'entre eux, les besoins sont considérables et urgents. Ils peuvent compter sur l'expérience et l'écoute de M^e **Carmine Belfort**, responsable du Service, et M^e **Élaine Doyon**, avocate à la retraite et préposée au service.

Comme pour l'année précédente, l'augmentation des communications rédigées dans une langue autre que le français ou l'anglais s'est poursuivie. Ceci demeure un défi pour la prestation d'un service de qualité dans les meilleurs délais possibles.

Saviez-vous que...

63% des références visent des consultations au tarif préférentiel de 60\$ la première heure.
37% des références nécessitent l'aide d'un avocat parlant une langue autre que le français, dont **35%** en anglais



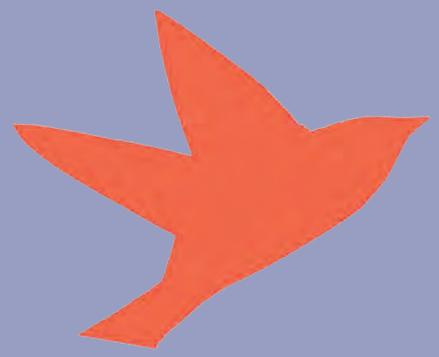
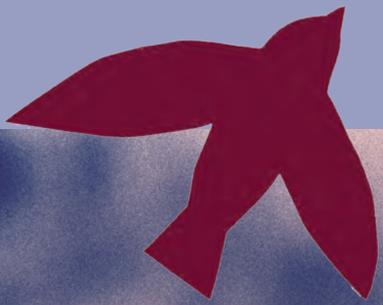
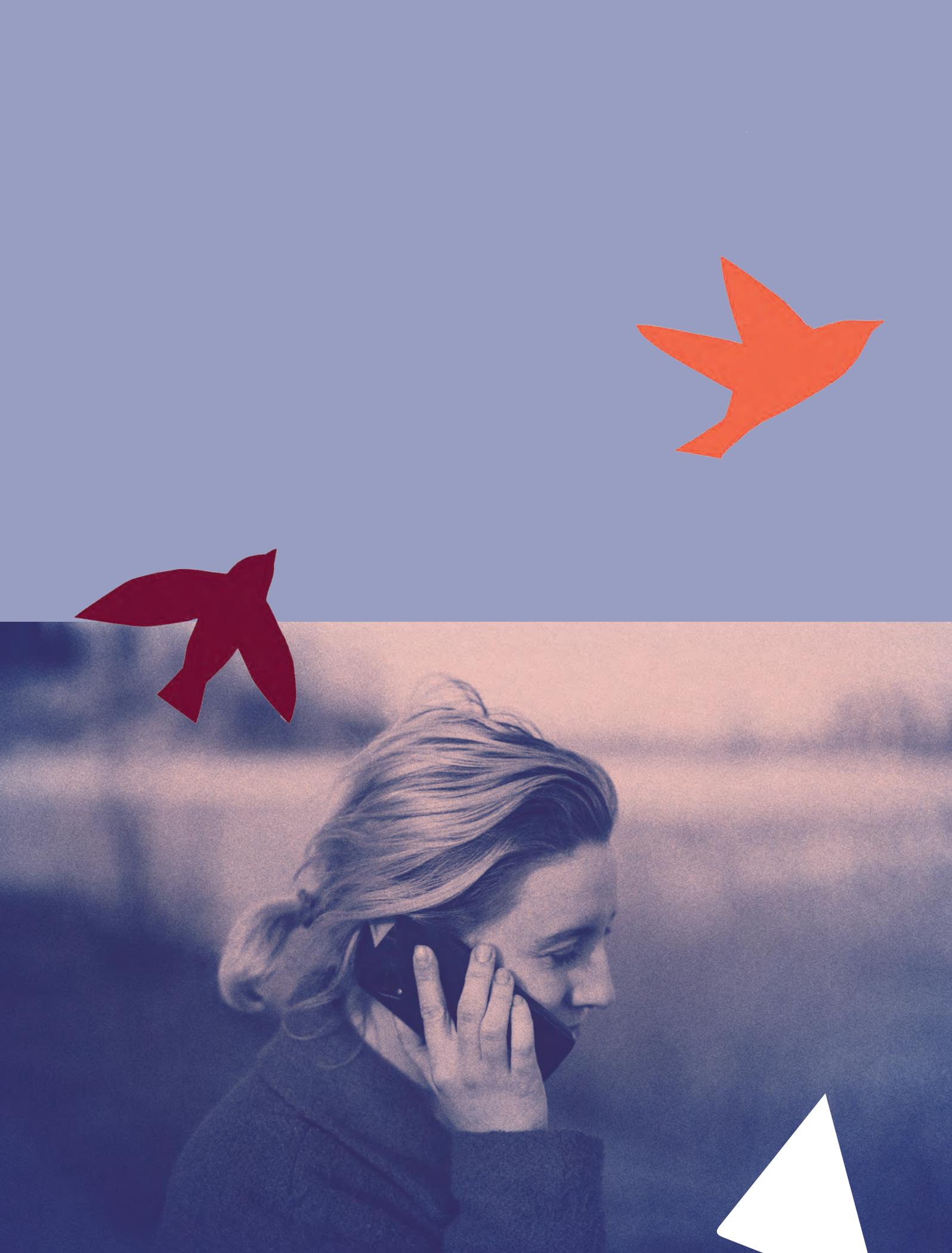
5 906

Références

2 315

Clients

*Autres catégories non présentées dans le graphique : Fiscalité (60 soit 1,02%), International (53 soit 0,90%), Propriété intellectuelle (32 soit 0,54%), Mode de résolution de conflit (19 soit 0,32%), Transport (13 soit 0,22%), Ressources naturelles (2 soit 0,03%) et Constitutionnel (1 soit 0,02%).



JuriPôle

Service d'avocats de garde en matière familiale (SAGE)

Le SAGE offre des séances d'information de 30 minutes aux personnes qui se représentent seules dans le cadre d'un dossier en matière familiale. Ces consultations sont offertes uniquement sur référence de la Cour et se déroulent du mardi au jeudi inclusivement, entre 9 h 30 et 12 h.

En juillet 2024, les services du SAGE ont dû être temporairement interrompus en raison d'un dégât d'eau d'une grande ampleur s'étendant sur trois étages du Palais de justice de Montréal et ayant affecté les locaux du SAGE. Malgré l'interruption des services durant plusieurs mois, les bénévoles du SAGE ont aidé près de 50 justiciables en 2024-2025. La majorité des références émanait de la salle de pratique (2.17), mais de plus en plus de personnes sont référées par le greffe. Les sujets abordés, toujours uniquement en droit familial, sont de plus en plus variés.

Le 7 novembre 2024, lors du Gala national pro bono de la 9^e Conférence nationale sur le pro bono, le SAGE a remporté le Prix National Pro Bono 2024 dans la catégorie Programme, une récompense qui souligne son impact significatif sur l'accès à la justice et qui met en évidence son rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes non représentées de tous horizons à des moments cruciaux de leurs dossiers. Ce succès est le fruit d'un travail collectif mené par de nombreux acteurs passionnés et bénévoles dévoués.



Un nouveau point de services pour les personnes non représentées : le JuriPôle

Alors que les cas d'autoreprésentation augmentent constamment, le Barreau de Montréal, le Jeune de Barreau de Montréal (JBM) et le Centre de justice de proximité du Grand Montréal (CJPGM) ont uni leurs forces afin de créer un nouveau point de service visant à améliorer l'accès à la justice en offrant de l'information juridique aux personnes non représentées devant les tribunaux : le JuriPôle.

Déployé en février dernier, ce concept inédit au Québec centralise en un même lieu trois services complémentaires en matières civiles et familiales. Situé au deuxième étage du Palais de justice de Montréal (locaux 2.21 à 2.27), il propose un soutien direct et personnalisé aux justiciables non représentés. Plus précisément, les trois services y étant offerts sont les suivants :

1. **Service d'avocats de garde en matière familiale (SAGE)** du Barreau de Montréal.
2. **Service de préparation à une audition du Jeune Barreau de Montréal**, disponible sur rendez-vous et permettant d'aider le justiciable à préparer sa cause et à se familiariser avec le déroulement d'une audition aux petites créances.
3. **Service d'assistance sans rendez-vous du Centre de justice de proximité du Grand Montréal**, proposant une séance avec un avocat ou un notaire civiliste généraliste afin de mieux comprendre une situation et les options qui s'offrent au justiciable.



Le JuriPôle joue également un rôle important dans le référencement et l'orientation en matière de justice. En effet, les personnes qui ne sont pas admissibles aux services sont orientées vers les ressources externes appropriées. À cette fin, il propose un centre de documentation étoffé et mis à jour en continu, où de nombreux dépliants et guides sont disponibles.



Le JuriPôle est ouvert du mardi au jeudi, selon l'horaire suivant :

Mardi 8 h30 à 16 h30

Jeudi 8 h30 à 16 h

Mercredi 9 h30 à 12 h

Services juridiques pro bono (JBM)

Grâce à l'appui financier de son partenaire historique le **Barreau de Montréal**, le **Jeune Barreaude Montréal (JBM)** met à disposition de la population plusieurs services juridiques pro bono, avec l'implication de plus d'une centaine de jeunes avocat.e.s bénévoles.

JuriPôle : un nouveau service né d'une alliance

Depuis le **4 février 2025**, un nouveau point de service, **JuriPôle**, a vu le jour pour mieux accompagner les justiciables non représentés. Issu de la collaboration entre le **Barreau de Montréal**, le **JBM**, et le **Centre de justice de proximité du Grand-Montréal**, JuriPôle regroupe trois services complémentaires en matière civile et familiale.

Parmi eux, on retrouve le **Service de préparation à une audition (SPA)** du JBM, qui est accessible sur rendez-vous. Ce service permet aux justiciables d'obtenir une consultation gratuite de **30 minutes**, sur l'heure du dîner en semaine. Ils y reçoivent des informations essentielles sur le déroulement de leur audience, le rôle des différentes parties ainsi que les règles de preuve et de procédure.

D'autres services du JBM pour répondre aux besoins des justiciables

En plus du SPA, le JBM propose d'autres services en dehors de JuriPôle, notamment :

- **Le service d'information juridique à la Cour municipale de Montréal (SIJ) :** mis en place en 2011, ce service offre un soutien ponctuel aux accusés non représentés devant la Cour municipale de Montréal dans des affaires criminelles et pénales ayant des répercussions importantes. Chaque jour, de **9 h à 12 h 30**, des avocats bénévoles y informent les accusés sur leurs droits lorsqu'ils sont référés par les juges.

Le JBM demeure ainsi un acteur clé dans l'amélioration de l'accessibilité à la justice, en offrant une **variété de services gratuits** et adaptés aux réalités des justiciables.

Services juridiques pro bono

Quelques statistiques...

Plus de **1 594** personnes ont bénéficié des services juridiques pro bono du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Services de préparation à une audition :

- Cour du Québec, Division des petites créances : **412**
- Tribunal administratif du travail : **10**
- Tribunal administratif du logement : **397**
- Tribunal administratif du Québec, IVAC : **2**
- Tribunal des droits de la personne : **4**
- Service d'information juridique à la Cour municipale de Montréal : **769**

175^e anniversaire du Barreau de Montréal

Le Barreau de Montréal a célébré son 175^e anniversaire au printemps 2024. Pour l'occasion, trois journées d'activités ont été organisées au Marché Bonsecours les 30-31 mai et 1^{er} juin, avec pour principal objectif de redonner à la communauté.

Plus précisément :

Collecte de denrées et levée de fonds au profit de Justice Pro Bono et Moisson Montréal – 30 mai 2024

Le Barreau de Montréal a organisé une soirée festive qui a réuni plus de 300 membres de la communauté juridique montréalaise. Près de 7 000 \$ ont été amassés et remis aux deux organismes, en soutien à leurs actions.

Consultations juridiques gratuites – 31 mai et 1^{er} juin 2024

Lors de ces deux journées, plus de 200 justiciables ont bénéficié d'une consultation de 15 minutes dans différents domaines de droits tels que le logement, l'immigration, la famille et le travail.

Exposition artistique « Les juristes ont du talent » – 30-31 mai et 1^{er} juin 2024

Une exposition unique mettant en lumière les talents artistiques de juristes de la section de Montréal. Les visiteurs ont ainsi pu admirer les œuvres réalisées par des avocats et des juges, dont l'art reflète différents horizons. Ce fut une façon originale de montrer une facette parfois cachée de la profession.

Dans le cadre de son 175^e anniversaire, le Barreau de Montréal a également pris part au Marathon juridique du Barreau du Québec en orchestrant des conférences dédiées aux aînés et en allant à la rencontre des jeunes dans les écoles pour aborder des sujets qui les touchent au quotidien. L'équipe de la permanence a également présenté une série de capsules éducatives portant sur l'histoire de la section sur les réseaux sociaux.



Campagne de sensibilisation à la pratique illégale

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Barreau de Montréal a poursuivi ses efforts de sensibilisation contre la pratique illégale du droit en matière d'immigration.

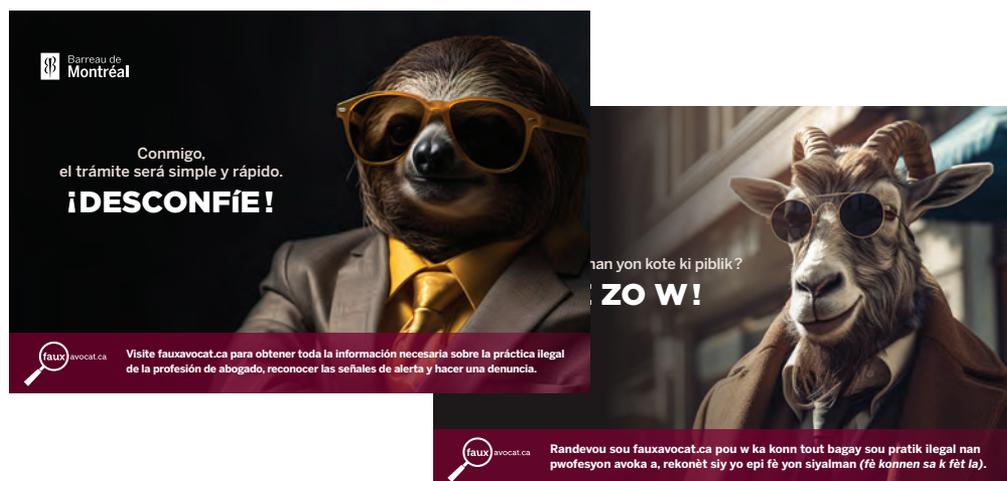
En décembre 2024, une série de [capsules vidéo](#) mettant en lumière les témoignages poignants de victimes de faux avocats et de différents intervenants œuvrant auprès des justiciables en situation de vulnérabilité a été dévoilée au grand public.

Disponibles en cinq langues (français, anglais, espagnol, créole et arabe), ces capsules présentent d'une part des histoires de victimes courageuses et, d'autre part, de judicieux conseils d'avocats en immigration et d'intervenants de première ligne afin d'éviter de tomber dans le piège de faux avocats.

Par le biais de ce nouvel outil, le Barreau de Montréal souhaite notamment que plusieurs se reconnaissent dans les récits présentés, prennent conscience des graves conséquences que peuvent avoir de telles arnaques et réagissent de manière proactive pour se protéger. Cette initiative a également fait l'objet d'un article du journal *Le Devoir*, dans lequel le portrait d'une des victimes a été mis de l'avant, de même que les graves conséquences de faire affaire avec un faux avocat.

La série de capsules vidéo s'ajoute aux nombreux outils mis en place par le Barreau de Montréal dans le cadre de sa campagne de sensibilisation, initialement lancée en février 2024. Parmi ceux-ci, notons :

- Un site Web dédié (fauxavocat.ca);
- Des affiches explicatives et des signets traduits en quatre langues – espagnol, tagalog, créole haïtien et punjabi – en plus du français et de l'anglais;
- Un formulaire simplifié pour porter plainte et dénoncer les pratiques illégales.



Rendez-vous VISEZ DROIT

Au cours de cet exercice, le Barreau de Montréal a lancé la toute première édition de la nouvelle mouture du Salon VISEZ DROIT : les Rendez-vous VISEZ DROIT.

Entièrement repensé afin d'aller, plus que jamais, à la rencontre des justiciables, les Rendez-vous VISEZ DROIT consistent en une série d'activités gratuites, déployées tout au long de l'année et portant sur des enjeux juridiques d'actualité. L'objectif est clair : sensibiliser et informer les justiciables sur leurs droits ainsi qu'à leurs obligations, en plus de rendre le système de justice plus accessible.

Les activités proposées dans le cadre de ces rendez-vous sont divisées en trois volets : les conférences en virtuel, les conférences en présentiel et la journée portes ouvertes. Une première édition couronnée de succès

Au total, dix conférences ont été offertes en ligne, mais aussi dans divers quartiers et écoles de Montréal. Celles-ci ont été réalisées avec la précieuse collaboration des bibliothèques d'Ahuntsic-Cartierville, du Vieux-Saint-Laurent et de Lasalle, ainsi que de Justice Pro Bono.

Celles-ci ont porté sur les sujets suivants :

Présentiel

1 x Dignité, sécurité et autonomie en vieillissant

Conférencières : M^{es} Ann Soden, Ad. E. et ainsi que M^{me} Pascale Vigneau ainsi que M^{me} Carlota Santos, agente sociocommunautaire au SPVM

2 x Démêler le vrai du faux en droit du logement

Conférencier : M^e David Searle

1 x Demande d'asile : de votre arrivée à votre intégration, vos droits, les démarches

Conférencières : M^e Clémence Chevalier et M^{me} Sergine Louissaint.



3 x Violence sexuelle et consentement : le processus de plainte, les mythes et les stéréotypes

Conférencières : M^{es} Annabelle Sheppard et Kahina Rougeau Daoud ainsi que M^{me} Annie Thibodeau, agente de concertation communautaire au SPVM.



1 x Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les successions

Conférenciers : M^{es} Karine Beaudry et William Paradis (notaire)

1 x Quand le désaccord persiste : les modes alternatifs de résolution de conflit en droit familial

Conférencière : M^e Véronique Collard

1 x Démystifier les situations de harcèlement psychologique et sexuel au travail

Conférencières : M^{es} Valérie McDuff et Safa Hammoud

Virtuel

1 x Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les successions

Conférenciers : M^{es} Karine Beaudry et William Paradis (notaire)

1 x Quand le désaccord persiste : les modes alternatifs de résolution de conflit en droit familial

Conférencière : M^e Véronique Collard

1 x Démystifier les situations de harcèlement psychologique et sexuel au travail

Conférencières : M^{es} Valérie McDuff et Safa Hammoud



Le Barreau de Montréal s'est également joint à la Semaine nationale de l'éducation juridique – propulsée par Éducaloi – qui s'est déroulée du 4 au 8 novembre 2024, en invitant les avocats de sa section à aller à la rencontre des élèves des écoles montréalaises en animant des ateliers.

L'événement phare des Rendez-vous VISEZ DROIT fut la journée portes ouvertes VISEZ DROIT, qui s'est tenue le samedi 29 mars 2025, au Palais de justice de Montréal et à la Cour d'appel du Québec. L'acteur **Sébastien Delorme** a d'ailleurs agi à titre d'ambassadeur de cette journée.

Pour l'occasion, ce sont près de 2500 personnes qui ont franchi les portes du Palais de justice et de la Cour d'appel afin de vivre une immersion dans le système juridique par le biais d'une programmation des plus diversifiées,

qui incluait des visites guidées, deux représentations du procès simulé du Grand méchant loup et une rencontre animée par le journaliste **Yves Boisvert** avec des juges de la Cour d'appel, dont la juge en chef du Québec, l'honorable **Manon Savard**. Près de vingt organismes et le Service de police de la Ville de Montréal étaient également sur place afin d'échanger avec le public sur leurs droits et sur les services à leur disposition.

Des consultations juridiques gratuites ont aussi été offertes sur place aux justiciables, en collaboration avec Justice Pro Bono.

La journée en quelques chiffres

- Près de **2 500** visiteurs
- Plus de **800** personnes ont participé aux visites guidées au Palais de justice et à la Cour d'appel
- Plus de **210** consultations juridiques ont été offertes
- Plus de **800** participants aux deux représentations du procès simulé
- Plus de **150** personnes ont assisté à la rencontre avec les juges de la Cour d'appel du Québec
- Plus de **70** bénévoles sur place, majoritairement avocats ou étudiants en droit

Cette journée n'aurait pu être possible sans la précieuse collaboration du Festival international du conte de Montréal et de ses formidables conteurs, de même que de la Ville de Montréal, partenaire présentateur de l'événement



Concours

La justice a bonne mine

Le concours *La justice a bonne mine* invite les étudiants francophones et anglophones des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal à s'exprimer par écrit sur un thème juridique. Le thème retenu pour l'édition 2025 était : « **Quel(le) droit ou liberté garanti(e) par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec préfères-tu et pourquoi?** »

Voici les lauréats, sélectionnés parmi 174 participants, auxquels s'ajoutent 20 mentions spéciales :

Catégorie primaire 3^e cycle

Joséphine Bérard – Le Vitrail (français)

Zachary Iapaolo – Gardenview Elementary School (anglais)

Catégorie secondaire 1^{er} cycle

Galie Zakarian – École arménienne Sourp Hagop (français)

Adriana Michael – École arménienne Sourp Hagop (anglais)

Catégorie secondaire 2^e cycle

Emma Mallamo – Collège Saint-Anne (français)

Karni Keshishian – École arménienne Sourp Hagop (anglais)

La cérémonie de remise des prix, animée par M^e **Marie-France Le Bel**, membre du Conseil du Barreau de Montréal, a eu lieu le 29 mars 2025 à la salle 5.15 du Palais de Justice de Montréal. Les gagnants y ont fait la lecture de leur texte et ont chacun reçu une somme de 200\$ ainsi qu'un exemplaire du logiciel Antidote.



Débats oratoires

Dans le cadre des débats oratoires, des étudiants francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal défendent publiquement une position à l'égard d'un sujet d'actualité qui comporte une connotation légale et qui soulève la controverse. Le thème de la 34^e édition était : « **Le démantèlement des campements temporaires de personnes en situation d'itinérance, notamment à la lumière de la Charte québécoise : pour ou contre?** »

Des équipes de deux étudiants et étudiantes provenant de huit collèges ont participé aux demi-finales. Les demi-finales et la finale ont eu lieu le 20 mars 2025, à la Cour d'appel du Québec et sous l'œil avisé des membres du jury, composé de :

Demi-finales: M^{es} **André d'Orsonnens**, président du jury, **Magali Fournier**, Ad. E. et **Tim Seah**.

Finale: L'honorable **Christian Brunelle**, président du Tribunal des droits de la personne et des droits de la jeunesse et président du jury, M^e **Philippe-André Tessier**, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M^e **Karine Millaire**, avocate et professeure adjointe à l'Université de Montréal et experte en droit constitutionnel, droits et libertés de la personne et droit autochtone, M. **Laurent Dyke**, Conseiller stratégique aux dossiers itinérance et LGBTQ2+ au SPVM et M. **Jean Bourbeau**, journaliste chez Urbania.

M^e **Peter Moraitis**, membre du comité des concours, a agi comme maître de cérémonie. M^{es} **Nathalie Lefebvre** et **Émilie Jutras**, toutes deux membres du Comité des concours, ont pour leur part assuré respectivement la tenue du temps et la modération des débats.

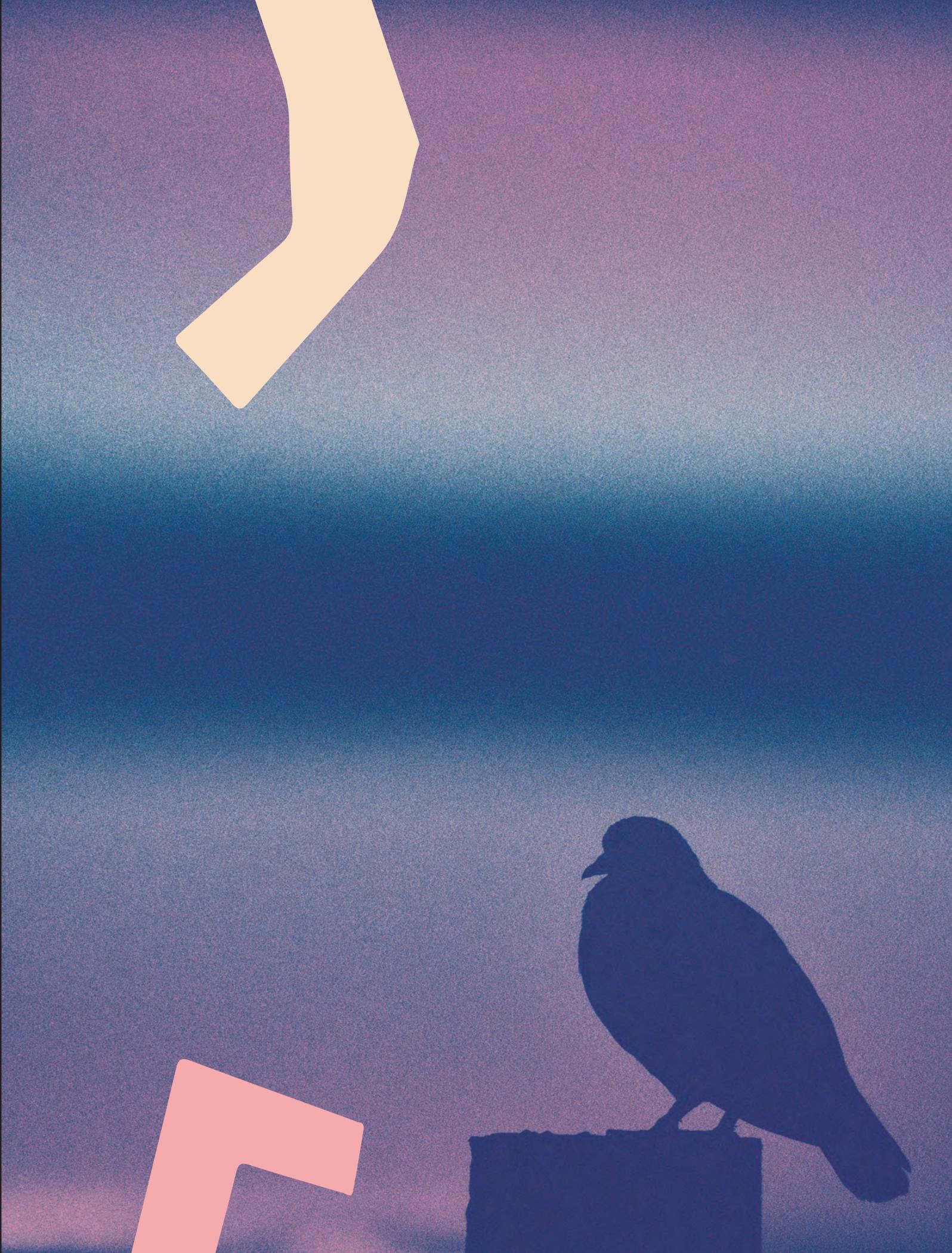
La grande finale du concours des débats oratoires a été remportée par M^{me} **Flavie Devedeux Delorme** et M. **Noah Faour-Charpentier** du Collège André-Grasset. Ceux-ci ont eu raison de M^{me} **Lili Martineau-Sicotte** et M. **Mathieu Thibodeau** du Collège Jean-de-Brébeuf. Chacun des gagnants a reçu 500 \$ et un exemplaire d'Antidote, l'indispensable logiciel d'aide à la rédaction créé par *Druide informatique*, tandis que les finalistes ont chacun reçu 250 \$ et un exemplaire d'Antidote également.

M^{me} **Amicie Augier de Moussac**, du Collège international Marie de France, et M^{me} **Manal Elhaoua**, du Collégial international Sainte-Anne, ont été proclamées meilleures oratrices parmi les concurrents n'ayant pas atteint la finale et ont chacune reçu 150 \$ ainsi qu'un exemplaire du Grand *Druide des synonymes*.



Prix et distinctions

Par ses nombreux prix et distinctions, le Barreau de Montréal honore ses membres émérites et souligne la réussite de ses futurs membres ainsi que la contribution exceptionnelle de ceux qui l'aident à remplir sa mission.



Médaille

La Médaille du Barreau de Montréal est attribuée par le Conseil (après consultation de la Conférence des anciens bâtonniers) à des personnes membres ou non du Barreau, qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la justice. Le 5 septembre 2024, lors de la cérémonie de la Rentrée judiciaire, la bâtonnière de Montréal, M^e Caroline Larouche, a remis la Médaille du Barreau de Montréal à M^e **Louis Bouthillier** afin de souligner sa contribution exceptionnelle à la cause de la justice.



Procureur de la couronne depuis son assermentation en 1986, M^e Bouthillier agit dans des procès devant jury depuis plus de 25 ans, essentiellement pour des dossiers de meurtre, dont plusieurs ont été d'une grande complexité et hautement médiatisés.

Professionnel et engagé, M^e Bouthillier accorde aussi une grande importance à l'accompagnement des jeunes professionnels. Il agit comme mentor auprès de ses collègues et a également donné de nombreuses formations et conférences au cours de sa carrière en droit criminel.

Prix Pierre-Fournier

Le Prix Pierre-Fournier est attribué par le Conseil à des personnes, membres ou non du Barreau, qui se sont distinguées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

Lors de sa séance du 26 février 2025, après consultation de certains anciens bâtonniers, le Conseil a convenu d'octroyer le Prix Pierre-Fournier à M^e **Patrice Guay**, directeur des affaires juridiques de la Ville de Montréal et président des élections du Barreau de Montréal depuis 2022.

Cette distinction lui est attribuée afin de souligner son engagement, sa disponibilité, sa rigueur et son implication remarquable auprès de la section pendant de nombreuses années.

Prix d'excellence du bâtonnier

Le Prix d'excellence du bâtonnier est décerné à des membres de la section qui se sont démarqués, depuis le début de leur carrière, par leur travail et leur engagement envers la protection du public et l'accès à la justice dans le district judiciaire de Montréal. Cette année, le prix a été remis à M^e **Charles Benmouyal**, avocat de l'aide juridique de Montréal depuis 2022 et spécialisé en droit criminel et pénal. Reconnu pour son humanisme, son dévouement, son franc-parler et sa détermination, M^e Benmouyal défend majoritairement une clientèle en situation de grande vulnérabilité et il est prêt à tout pour que les droits fondamentaux de ceux qu'il représente soient respectés.

Prix Cécile Prévost

Le Prix Cécile-Prévost, créé cette année, vise à reconnaître le travail essentiel des employés des tribunaux de l'île de Montréal et le rôle crucial qu'ils jouent dans l'administration de la justice et dans la protection du public.

La toute première lauréate de ce prix est Madame **Cécile Prévost** elle-même. À l'emploi du ministère de la Justice depuis plus de 45 ans, M^{me} Prévost a eu une carrière exceptionnelle, qui a été marquée dès ses débuts par une rare audace : elle a notamment surmonté les obstacles des contextes social et personnel de l'époque afin d'accéder à un emploi au Palais de justice de Montréal. Son travail et son engagement sans failles, tant comme secrétaire juridique que dans ses fonctions actuelles, ont fait d'elle une figure clé du système judiciaire reconnue par tous ses pairs. Elle a par ailleurs activement contribué au bon fonctionnement du système judiciaire avec professionnalisme et dévouement.

Étant la première lauréate de ce prix, et en raison de la grande empreinte de son travail sur l'administration de la justice et la protection du public, le Conseil a décidé de nommer officiellement ce prix en son honneur.

Les candidatures de Mesdames **Rachel Bilodeau** et de **Lyne Stromei** se sont également démarquées, notamment par la capacité de ces dernières à innover dans le cadre de leurs fonctions. Leur expertise et leur dévouement ayant été brillamment démontrés, une mention d'honneur a été attribuée à chacune.



Prix et distinctions

Prix aux étudiants en droit

Le Barreau de Montréal a pris la décision de suspendre son Programme de bourses d'excellence de façon à le réévaluer. Aucune demande de subvention n'a par conséquent été approuvée pour l'année financière 2024-2025.



70^e anniversaire d'admission au Barreau

M^e **Claude R. Marchand**, avocat à la retraite

60^e anniversaire d'admission au Barreau

M^e **Lucien Bouchard**, C.P., G.O.Q., Ad. E.
L'honorable **Morris Fish**, c.r.
M^e **François Godbout**, avocat à la retraite
M^e **Yves Lauzon**
M^e **James O'Reilly**, O.C., C.Q., Ad. E.
M^e **Mark M. Rosenstein**



50^e anniversaire d'admission au Barreau

M^e **Henry Altschuler**
M^e **Michel Bastien**
M^e **Paul B. Bélanger**
M^e **Jean-Pierre Belhumeur**
M^e **Claudette Bellemare**, avocate à la retraite
M^e **Myriam Bordeleau**, c.r., Ad. E.
M^e **Pierre Boyer**, avocat à la retraite
M^e **André Brault**
M^e **Pierre Brossard**, avocat à la retraite
M^e **Michel Brunet**
M^e **Robert Brunet**, c.r.
M^e **Serge Brunet**
M^e **Jacques Castonguay**
M^e **Claude Céré**
M^e **Catherine Clément-Talbot**, avocate à la retraite
M^e **Robert Cohen**
M^e **Michel Corbeil**
M^e **Louis A. Cormier**, avocat à la retraite
M^e **Elizabeth Corte**
M^e **Yves Cousineau**
M^e **Marc de Man**
M^e **Christian Desrosiers**
M^e **L. B. Erdle**
M^e **Michel Fortier**
M^e **Raymond Gagnon**
M^e **Marc G. Gélinas**
M^e **Julius H. Grey**, Ad. E.
M^e **Patrick C. Henry**
M^e **Vital Julien**
M^e **Michael D. Kaylor**
M^e **Patrick Kenniff**, avocat à la retraite
M^e **Louanne Labelle**, avocate à la retraite
L'honorable **Marie-Christine Laberge**, avocate à la retraite
M^e **Luc Lamarre**, avocat à la retraite
M^e **Louise-Marie Lauzon**, avocate à la retraite

M^e **Yves Lauzon**, Ad. E.
M^e **Gérard Lebeuf**
M^e **Guy Lefebvre**, avocat à la retraite
M^e **France T. Legault**, avocate à la retraite
M^e **Michel Legendre**
M^e **Guy F. Lemoine**, avocat à la retraite
M^e **Daniel Lessard**
M^e **Irwin Liebman**
M^e **David H. Linetsky**
M^e **Louis Linteau**
M^e **Frederic Stewart** Liverman
M^e **Didier Lluelles**, Ad. E.
M^e **Bernard Mahoney**
M^e **Jocelyne Mailloux-Martin**, avocate à la retraite
M^e **Carmelle Marchessault**
M^e **Donald Michelin**, avocat à la retraite
M^e **Jean Mignault**, avocat à la retraite
M^e **Jean-Pierre Morin**, avocat à la retraite
M^e **Jean-François Munn**
M^e **Howard Nemeroff**
M^e **Jacques Prévost**
M^e **Alain Robichaud**, avocat à la retraite
M^e **Michel Saint-Pierre**
M^e **Lazar Sarna**
M^e **Alexandre Savoyan**, avocat à la retraite
M^e **Antonio Sciascia**
M^e **Leonard E. Seidman**
M^e **Martin Sklar**
M^e **Neil Stein**
M^e **Arnold Strohl**
M^e **Suzanne Thibodeau**, c.r.
M^e **Serge Tison**
M^e **Richard Touchette**, avocat à la retraite
L'honorable **Michel Yergeau**, Ad. E.

Merci à nos partenaires



États financiers



Barreau de Montréal

États financiers

31 mars 2025



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Barreau de Montréal** [«l'organisme»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des produits et des charges, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, Canada
Le 1^{er} mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A124456

État de la situation financière

Au 31 mars

	2025		2024	
	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve \$	Total \$	Total \$
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	1 055 585	—	1 055 585	778 330
Débiteurs [note 4]	44 297	—	44 297	31 432
Avances au fonds d'administration, sans intérêt	—	84 717	—	—
Frais payés d'avance et dépôts	35 157	—	35 157	30 905
Total de l'actif à court terme	1 135 039	84 717	1 135 039	840 667
Placements [note 5]	—	800 000	800 000	1 000 000
Immobilisations corporelles [note 6]	1 155 825	—	1 155 825	1 297 713
Actifs incorporels [note 7]	7 899	—	7 899	15 722
Actif au titre des prestations définies [note 10]	174 600	—	174 600	—
	2 473 363	884 717	3 273 363	3 154 102
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et frais courus [note 8]	287 176	—	287 176	215 977
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	84 717	—	—	—
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an [note 9]	18 491	—	18 491	840 614
Total du passif à court terme	390 384	—	305 667	1 056 591
Dette à long terme [note 9]	596 922	—	596 922	—
Passif au titre des prestations définies [note 10]	—	—	—	224 100
Total du passif	987 306	—	902 589	1 280 691
Engagements [note 11]				
Soldes de fonds				
Non grevés d'affectations	1 486 057	—	1 486 057	1 131 399
Grevés d'affectations	—	884 717	884 717	742 012
Total des soldes de fonds	1 486 057	884 717	2 370 774	1 873 411
	2 473 363	884 717	3 273 363	3 154 102

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

État des produits et des charges

Exercice clos le 31 mars

	2025		2024	
	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve \$	Total \$	Total \$
Produits				
Cotisations régulières des membres	2 990 305	—	2 990 305	2 747 824
Produits provenant d'activités [note 3]	496 885	—	496 885	385 118
Variation de la juste valeur des placements	—	—	—	2 146
Produit d'intérêts	—	142 705	142 705	78 297
Amendes	18 191	—	18 191	54 497
Autres	13 377	—	13 377	15 633
	3 518 758	142 705	3 661 463	3 283 515
Charges				
Services administratifs [annexe 1]	3 284 237	—	3 284 237	2 993 751
Subventions et prix annuels	246 024	—	246 024	239 332
Charges provenant d'activités [note 3]	32 539	—	32 539	51 623
	3 562 800	—	3 562 800	3 284 706
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(44 042)	142 705	98 663	(1 191)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Barreau de Montréal**État de l'évolution des soldes de fonds**

Exercice clos le 31 mars

	2025		2024	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 131 399	742 012	1 873 411	1 865 002
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(44 042)	142 705	98 663	(1 191)
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments [note 10]	398 700	—	398 700	9 600
Solde à la fin de l'exercice	1 486 057	884 717	2 370 774	1 873 411

Voir les notes afférentes aux états financiers

Barreau de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	98 663	(1 191)
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	158 766	170 391
Amortissement des actifs incorporels	7 823	45 420
	<u>265 252</u>	<u>214 620</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement	54 082	84 823
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>319 334</u>	<u>299 443</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(800 000)	(1 000 000)
Cession de placements	1 000 000	206 006
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 878)	(12 159)
Acquisition d'actifs incorporels	—	(450)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>183 122</u>	<u>(806 603)</u>
Activités de financement		
Émission de nouvelle dette à long terme	620 000	—
Remboursement de la dette à long terme	(845 201)	(49 523)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(225 201)</u>	<u>(49 523)</u>
Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	<u>277 255</u>	<u>(556 683)</u>
Encaisse au début de l'exercice	778 330	1 335 013
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 055 585</u>	<u>778 330</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

1. Statuts et objectifs de l'organisme

Le Barreau de Montréal [«organisme»], constitué en vertu de la *Loi sur le Barreau* [RLRQ, c.B-1] le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif et comprend les principes méthodes comptables décrites ci-après.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités et autres activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration.

Le produit d'intérêts est comptabilisé en fonction du temps écoulé lorsque la recouvrabilité du montant est raisonnablement sûre. Les revenus de distributions sont constatés lorsque les distributions sont déclarées et que le droit d'en recevoir le paiement est établi.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

Instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme; la contrepartie assortie de modalités de remboursement est évaluée comme il est décrit précédemment, alors que la contrepartie sans modalités de remboursement est comptabilisée à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon les circonstances.

L'organisme comptabilise les coûts de transaction dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de la période où ils sont engagés. Par contre, les instruments financiers contractés dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction du montant des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge; ces coûts de transaction et les commissions sont amortis selon la méthode linéaire.

Par la suite, l'organisme évalue les instruments financiers comme suit :

- Les placements à la juste valeur;
- L'ensemble des autres actifs financiers, qui comprennent l'encaisse et les débiteurs [excluant les taxes de vente à recevoir], au coût après amortissement;
- L'ensemble des passifs financiers, qui comprennent les créditeurs et frais courus et la dette à long terme, au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

Bâtiment	20 ans
Améliorations au bâtiment	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les actifs incorporels amortissables sont amortis sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode d'amortissement linéaire ainsi que les durées suivantes :

Site Web	3 ans
Logiciels	3 ans

Dépréciation

Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être détenu et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif correspondant s'accroît ultérieurement.

Actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement

S'il existe des indications d'une dépréciation possible, l'organisme doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- [i] Pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine croissance, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt contracté dans une opération entre apparentés, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument;
- [ii] Le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture;
- [iii] La valeur de réalisation attendue par l'organisme de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Services administratifs. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés dans l'état des produits et des charges au cours d'un exercice ultérieur.

3. Activités

	2025		2024	
	Produits \$	Charges \$	Produits \$	Charges \$
Activités de formation	267 653	32 539	203 199	51 623
Salon Visez droit	2 400	—	—	—
Commandites	226 832	—	157 233	—
Autres activités	—	—	24 686	—
	496 885	32 539	385 118	51 623

4. Débiteurs

	2025 \$	2024 \$
Comptes clients	16 399	7 526
Cotisations aux régimes de retraite à recevoir	—	18 781
Taxes de vente à recevoir	27 898	5 125
	44 297	31 432

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

5. Placements

	2025 \$	2024 \$
Certificats de placement garanti aux montants de 200 000 \$ et 600 000 \$ [2024 – 1 000 000 \$] aux taux d'intérêts respectifs de 3,1% et 3,7% [2024 – 5,9%], échéant respectivement le 8 août 2027 et le 8 août 2025 [2024 - 11 novembre 2024]	800 000	1 000 000
	800 000	1 000 000

6. Immobilisations corporelles

	2025		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	179 791	—	179 791
Bâtiment	967 448	345 884	621 564
Améliorations au bâtiment	935 607	608 144	327 463
Équipement informatique	148 103	124 093	24 010
Mobilier de bureau	69 799	66 802	2 997
	2 300 748	1 144 923	1 155 825
	2024		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrain	179 791	—	179 791
Bâtiment	967 448	297 511	669 937
Améliorations au bâtiment	935 607	514 584	421 023
Équipement informatique	133 812	107 788	26 024
Mobilier de bureau	67 213	66 275	938
	2 283 871	986 158	1 297 713

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

7. Actifs incorporels

	2025		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Site Web	131 106	123 207	7 899
Logiciels	22 085	22 085	—
	153 191	145 292	7 899

	2024		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Site Web	131 105	115 383	15 722
Logiciels	22 085	22 085	—
	153 190	137 468	15 722

8. Crédoiteurs et frais courus

	2025 \$	2024 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	117 920	92 274
Salaires à payer	169 256	123 703
	287 176	215 977

9. Dette à long terme

	2025 \$	2024 \$
Emprunt hypothécaire, 5,13%, ayant une garantie immobilière de premier rang sur le bâtiment, remboursable par versements mensuels de 4 136 \$, en capital et intérêts, échéant le 19 décembre 2044	615 413	—
Emprunt hypothécaire, 2,9%, garanti par l'ensemble des biens mobiliers corporels et incorporels présents et futurs de l'organisme, remboursable par versements mensuels de 6 231 \$, capital et intérêts. Le prêt a été remboursé en totalité en décembre 2024.	—	840 614
	615 413	840 614
Tranche échéant à moins d'un an	18 491	840 614
	596 922	—

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices se présentent comme suit :

	\$
2026	18 491
2027	19 462
2028	20 485
2029	21 561
2030	22 693
Les années suivantes	512 721
	<u>615 413</u>

Conformément aux dispositions de la convention de prêt, l'organisme se réserve le droit d'effectuer des remboursements anticipés de l'hypothèque. Le montant de ces remboursements anticipés sera déterminé en fonction des intérêts générés par les investissements ainsi que des liquidités disponibles dans les comptes de l'organisme.

10. Régimes de retraite

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies [capitalisé et non capitalisé].

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 27 septembre 2024.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	5 134 300	5 540 700
Juste valeur des actifs des régimes	6 003 500	5 831 900
Situation de capitalisation – excédent	869 200	291 200
Provision pour moins-value	(694 600)	(515 300)
Actif (Passif) au titre des prestations définies	<u>174 600</u>	<u>(224 100)</u>

11. Engagements

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat échéant en février 2026 pour le loyer. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices à 53 244 \$ en 2026.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

12. Risques financiers

Politique de gestion des risques

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse qui suit fournit une mesure de l'exposition au risque de l'organisme au 31 mars 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'organisme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des états financiers de 2024 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Informations supplémentaires

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	1 956 590	1 611 493
Allocation de fonction du bâtonnier	114 231	107 219
Taxes et permis	47 716	46 140
Assurances	1 357	4 736
Communications	2 246	6 813
Entretiens et réparations	24 931	36 817
Frais de représentation	13 846	18 874
Publicité et promotion	37 699	26 071
Déplacements	23 083	20 367
Informatique	88 756	107 433
Fonction alimentaire	98 878	108 582
Location et entretien d'équipement de bureau	18 806	50 286
Charges locatives	28 553	24 058
Loyer	63 893	63 912
Fournitures de bureau	18 656	17 697
Portraits et photos	5 735	5 043
Services professionnels	324 141	331 928
Télécommunications	33 281	30 651
Frais de crédit – cotisations des membres	52 949	47 032
Amortissement du bâtiment	48 372	48 372
Amortissement de l'équipement informatique	16 306	21 698
Amortissement du mobilier de bureau	527	6 760
Amortissement des améliorations au bâtiment	93 561	93 561
Amortissement des logiciels	—	1 793
Amortissement du Site Web	7 823	43 627
Intérêts sur la dette à long terme	29 983	25 234
Recrutement de personnel, cotisations professionnelles, frais bancaires et autres	132 318	87 554
	3 284 237	2 993 751

Voir les notes afférentes aux états financiers